

10 années de recherches

sur la concertation à l'ADEME



PANORAMA DE RECHERCHE

Préface

L'action de Recherche et Développement (R&D) de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) s'inscrit en réponse à des enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Environnementaux, en premier lieu, pour lutter contre le changement climatique et les menaces qu'il entraîne ; économiques, pour accompagner le développement du pays et sa compétitivité, sociaux pour améliorer nos connaissances relatives à l'Homme dans ses différentes activités et sur les politiques qui peuvent agir sur son comportement.

Ce document « *Panorama de 10 années de recherches sur la concertation en France* » est une illustration des travaux menés par l'ADEME en sciences humaines. L'ADEME a soutenu en effet plus de 40 recherches, à travers des thèses, des projets de recherche ou des études spécifiques, pour comprendre les enjeux, les méthodes, les questions ou les difficultés de la participation du public aux choix **d'action sur leur territoire. Ces recherches ont notamment porté sur l'analyse des dispositifs mis en place lors de l'implantation d'équipements de gestion de service public ou de projets de développement durable. Plus de 15 partenaires différents ont été engagés au côté de l'ADEME dans ces recherches : laboratoires universitaires, organismes publics de recherches, industriels.**

Nous vous invitons à découvrir dans ce document une sélection d'une vingtaine de ces recherches, illustrant l'évolution des travaux de recherche sur la concertation à l'ADEME. Ce travail complète celui sur « *La concertation en environnement. Éclairages des sciences humaines et repères pratiques* » qui présente dix ans de réflexions de l'ADEME sur la concertation et la participation du public aux prises de décision en France.

Pour disposer d'informations plus détaillées sur les fiches présentées dans ce document, ces recherches peuvent être consultées dans leur intégralité en ligne ou au centre de documentation de l'ADEME à Angers.

Nous formons le vœu que, grâce à ces deux ouvrages complémentaires, les territoires et les acteurs puissent s'engager plus sereinement dans des processus de concertation.

Vous souhaitant une bonne lecture,

Anne Varet
Directrice Recherche et Prospective
Juin 2011

A lire également : « *La concertation en environnement. Eclairage des sciences humaines et repères pratiques* »



Sommaire

Préface.....	1
Sommaire	2
Introduction : retour sur 10 ans de soutien à la recherche dans le domaine de la concertation	3
I. Comprendre les besoins de concertation spécifiques aux secteurs et aux technologies pour mieux accompagner les acteurs et leurs projets	5
I.1) Les enjeux de la concertation en aménagement du territoire	5
I.2) Les déchets.....	13
I.3) Les énergies renouvelables	19
I.4) Les sites et sols pollués	23
I.5) Les sujets émergents : le captage et stockage de CO ₂ et les nanotechnologies	25
II. L'expertise des risques en question : de la recherche « sur la concertation » à une conduite de la recherche « en concertation » ?.....	32
II.1) La centralité de la question des risques sanitaires et environnementaux	32
II.2) L'expertise scientifique à l'épreuve de la concertation.....	36
II.4) Vers une gestion de la recherche « en concertation » ?	38
Conclusion : les travaux en cours	39
Liste des études citées dans ce document.....	41
Liste des cas d'étude cités dans ce document	43
Les centres de documentation de l'ADEME.....	45

Introduction : retour sur 10 ans de soutien à la recherche dans le domaine de la concertation

Qu'est-ce que la concertation ?

La concertation est un mot qui ne se prête pas aisément à la définition. Le Petit Larousse la définit comme la « *pratique qui consiste à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées* ». ¹ La concertation peut se définir comme les « *processus et procédures qui passent par, ou visent à, une participation du public, d'acteurs de la société civile ou d'acteurs institutionnels aux processus de décision sur le développement durable. Entrent dans son champ les consultations, enquêtes publiques, instructions mixtes, débats publics, conférences de citoyens, négociations associées aux processus de décision, dispositifs de discussion électronique, etc.* » ² (Mermet, 2008).

Pourquoi l'ADEME s'est-elle saisie de la question de la concertation ?

Trois facteurs expliquent l'émergence de cette question dans les réflexions et l'action de l'Agence :

- **Un besoin pratique de comprendre les mécanismes sociaux qui se mettent en place autour d'objets techniques contestés** : les travaux de l'ADEME en matière de concertation ont débuté dès les années 1990, dans un contexte occasionnel de conflits avec les populations autour de l'installation d'équipements de gestion de l'environnement entrant dans les missions de l'Agence. En particulier, les installations de traitement des déchets (usines d'incinération, centres de stockage des déchets), et l'implantation d'éoliennes, ont suscité des recherches et le développement d'outils sur la concertation. Ces premiers travaux ont consisté à décrypter les mécanismes et les attitudes à l'œuvre lors de l'installation d'équipements et parallèlement à repérer les premières expériences de concertation se déployant sur le territoire français, les observer et les analyser.
- **Une exigence sociale devenue une obligation légale** : accompagner d'une concertation l'instruction d'un projet industriel ou d'une activité, est devenu une exigence pour beaucoup d'acteurs. En matière d'environnement, cet accompagnement fait désormais l'objet d'une obligation légale inscrite dans la Convention Internationale d'Aarhus, en vigueur en France depuis 2002. Le droit pour toute personne d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement est également consacré dans la Constitution Française par l'Article 7 de la Charte de l'Environnement de 2004. Cette évolution du contexte conforte l'ADEME dans ses activités dédiées à la compréhension et à l'accompagnement de la concertation en matière d'environnement.
- **La volonté de faire le lien entre le monde de la recherche et celui des acteurs de terrain** : d'un côté, l'ADEME aide la communauté scientifique à se structurer sur ces sujets, notamment via son inscription dans les programmes de recherche (*Concertation, Décision, Environnement, Déchets et Société, Environnement, Santé, Travail, PRIMEQUAL*) et l'appui fourni aux chercheurs – via par exemple le Groupement d'Intérêt Scientifique *Participation du Public, Décision, Démocratie Participative*. De l'autre côté, l'ADEME développe des méthodes et des outils pour aider les acteurs de terrain à inscrire pleinement leur action dans le cadre du développement durable, lequel implique de prendre en compte l'environnement au travers d'une

¹ Petit Larousse,

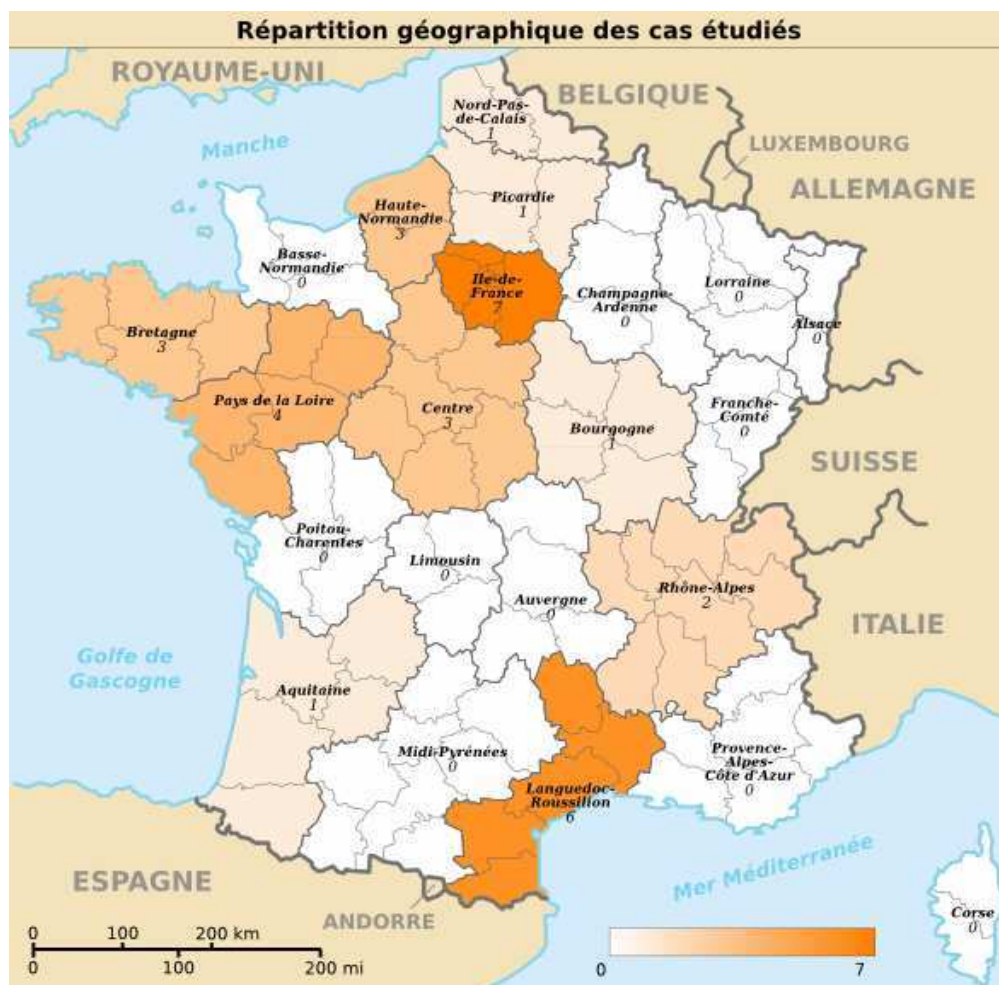
² Mermet, L. (2008), Présentation du programme *Concertation, Décision, Environnement*
http://www.concertation-environnement.fr/documents/plaquettes/CDE_FR.pdf

gouvernance élargie. Ce faisant, elle assure une de ses missions qui est de chercher à mieux connaître pour mieux conseiller, à mieux comprendre pour mieux agir.

Le document qui suit a donc pour objet de présenter un corpus de recherches, réalisées pour l'essentiel ces 10 dernières années, et soutenues par l'ADEME. Ces travaux sont de nature variée : on y trouve en effet des thèses, au nombre de cinq, et une vingtaine d'études. Plus de 15 partenaires différents ont été engagés au côté de l'ADEME dans ces recherches : laboratoires universitaires, organismes publics de recherches, industriels.

Quelques travaux portent sur des comparaisons internationales (la thèse de Jean-Marc DZIEDZICKI *Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : quelle place pour les processus de médiation ?* (2001) et la recherche de Alain NADAI et Oliver LABUSSIÈRE du CIRED *Politiques éoliennes et paysages : une comparaison France - Allemagne - Portugal* (2010).

Les autres recherches focalisent sur des cas régionaux de concertation, comme le montre la carte ci-dessous.



Pour le détail des cas étudiés, voir la liste en annexe.

I. Comprendre les besoins de concertation spécifiques aux secteurs et aux technologies pour mieux accompagner les acteurs et leurs projets

Les premiers travaux de l'Agence, dès les années 1990, ont porté sur l'étude des mécanismes sociaux pouvant conduire au rejet des installations. Une partie des travaux s'est ensuite focalisée spécifiquement sur un argument essentiel de ce rejet : l'argument sanitaire. Avec la territorialisation de plus en plus marquée de la gestion des équipements publics, les processus de concertation ont pris de l'ampleur, devenant une étape incontournable dans la mise en place de nouveaux équipements de gestion du service public, qu'il s'agisse de gestion des déchets ou d'équipements de productions d'énergie, voir d'installations industrielles comme les cimenteries.

Les résultats issus de ces différents travaux ont amené l'ADEME à produire des recommandations, le plus souvent sous forme de guides pratiques ou de mise en place de formations. Régulièrement, l'ADEME organise également des journées techniques pour diffuser les connaissances produites.

1.1) Les enjeux de la concertation en aménagement du territoire

Les recherches financées par l'ADEME sur le thème de la concertation entrent dans un corpus plus large de réflexions sur les conflits locaux liés à l'aménagement du territoire et aux projets environnementaux qui s'articule, depuis la fin des années 1990, dans le programme de recherche *Concertation, Décision, Environnement*, du Ministère de l'Environnement, de l'Écologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement. La première phase de ce programme a lieu entre 1998 et 2005 (une synthèse des résultats cette première phase est disponible à l'adresse suivante : <http://www.concertation-environnement.fr/>).

Une deuxième phase a débuté en 2008, avec une fin prévue en 2012.

Programme de Recherche *Concertation, Décision, Environnement*

La participation des citoyens occupe aujourd'hui une place majeure dans le traitement des problèmes d'environnement. L'un des objectifs du programme *Concertation, Décision, Environnement* (CDE) est de comprendre le fonctionnement et les enjeux de ces processus de concertation. Il est aussi d'analyser leur évolution et de tenter un retour d'expérience pour améliorer les méthodes à l'avenir. Comme tous les programmes de recherche du ministère de l'Écologie, CDE concourt à faire progresser les travaux scientifiques et à enrichir les politiques d'environnement et de développement durable.

Lors d'une première phase du programme (1999-2005), plus de 30 projets de recherche ont été financés avec près d'1,2 million d'euros. Cette première phase a permis d'encourager et de structurer les recherches faisant appel à un large éventail de disciplines des sciences sociales (sociologie, sciences politiques, géographie, psychologie, gestion, sciences de l'information et de la communication, philosophie), mais aussi de favoriser le dialogue entre chercheurs et praticiens et de développer l'interdisciplinarité.

En 2008, le programme est entré dans une deuxième phase avec le lancement d'un nouvel appel à propositions de recherche. L'un de ses enjeux est de tirer le bilan des vagues d'expérimentations portant sur la manière de poser les problèmes d'environnement, d'en débattre, de gérer les conflits, et d'articuler cette concertation avec la décision.

Les recherches financées lors de cette deuxième phase sont :

- **Gestion des espaces naturels protégés et concertation : quels effets sur la décision ?** (Christophe BOUNI - Bureau d'études ASCA) ;
- **Décider en situation de crise : gestion des déchets, conflits et concertations (France, Italie Mexique)** (Patrice MELE - Université de Tours UMR CITERES) ;
- **La portée de la concertation. Modélisation sociologique des effets de la participation du public aux processus décisionnels** (Jean-Michel FOURNIAU - Département économie et sociologie des transports de l'INRETS) ;
- **Formats de l'expression citoyenne dans les procédures locales de concertation : Une comparaison européenne** (Laurence MONNOYER-SMITH - Université de Technologie de Compiègne)
- **Les acteurs ordinaires dans les dynamiques de concertation liées aux questions environnementales** (Roland RAYMOND - Université de Savoie) ;
- **Un parc national pour les calanques de Marseille ? Construction territoriale, formes de concertation et principes de légitimité** (Valérie DELDREVE - CEMAGREF de Bordeaux - et Philippe DEBOUDT - Université des Sciences et Technologies de Lille 1) ;
- **Devenir et transférabilité d'un dispositif de concertation publique : approche comparée de sites SEVESO** (Odile PIRIOU - Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique, CNRS-CNAM) ;
- **Concevoir des projets urbains en intégrant l'expertise d'usage : observation et évaluation des apports d'un espace de travail collaboratif, pour améliorer la concertation publique** (Claudine GUIDAT - Ecole Nationale Supérieure en Génie des Systèmes Industriels) ;
- **Le Grenelle de l'environnement : acteurs, discours, effets** (Pierre LASCOUMES et Daniel BOY - Centre d'Etude de la vie politique française (CEVIPOF)) ;
- **La participation du public à l'élaboration des textes réglementaires nationaux en matière d'environnement en France et à l'étranger. Exigence démocratique, nécessité juridique** (Gérard MONEDIAIRE - CRIDEAU Université de Limoges) ;
- **SEMIPAR - Secret militaire et participation : le cas des installations nucléaires de base et des installations classées pour la protection de l'environnement** (Philippe BILLET - Institut du droit à l'environnement - Université Jean Moulin - Lyon 3) ;
- **Pratiques professionnelles, marchés & politique. Dispositifs de normalisation environnementale en viticulture et processus délibératifs** (Didier BUSCA - CERTOP Université Toulouse-le-Mirail) ;
- **La concertation citoyenne dans les projets d'éco-quartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne** (Jodelle ZETLAOUI-LEGER - IUP Créteil) ;
- **Concertation et coproduction de la propreté des rues. Terrains comparés à Mulhouse et Besançon (France), Rufisque (Sénégal) et Mohammedia (Maroc)** (Christian GUINCHARD - LASA Université de Franche-Comté) ;
- **EQEEV - Eco-quartiers et expérimentations écologiques en ville : entre dynamiques participatives et logique des usages. Une étude comparative en France et en Catalogne** (Amandine GUILBERT - GRAC Université Lyon 2 et COPSAT Université de Barcelone) ;
- **SPAMP - Prospective et concertation. Scénario pour les aires marines protégées** (Sébastien TREYER - CIRED AgroParisTech) ;
- **HICQUAR - Histoire de la concertation dans la mesure et la régulation de la qualité de l'air : cadrages administratifs, neutralité scientifique et débordements citoyens** (Florian CHARVOLIN - MODYS CNRS)
- **De la formation à l'incertitude à la gouvernance par l'incertitude : les acteurs locaux face au PPRT de la zone industrialo portuaire de Dunkerque** (Séverine FRERE - Université du Littoral) ;

- **L'adaptation aux changements climatiques: perspectives historiques sur son cadrage théorique en aménagement** (Olivier SOUBEYRAN - Institut de Géographie Alpine) ;
- **Vers un "nouvel esprit de la Démocratie", concertation instituée et mobilisation citoyenne autour de l'aménagement de l'éco-quartier intercommunal de l'Union-Roubaix, Tourcoing** (Majdouline SBAI - Université Populaire & Citoyenne (UTC) Roubaix).

Pour en savoir plus

<http://www.concertation-environnement.fr/>

Les premières recherches financées par l'ADEME s'inscrivent dans cette réflexion. Citons par exemple la thèse de Jean-Marc DZIEDZICKI sur la place des processus de médiation dans la gestion des conflits d'aménagement, les travaux de recherche menés par Arnaud LECOURT et Guillaume FABUREL pour *Comprendre la place des territoires dans les conflits d'aménagement et d'environnement pour favoriser l'insertion durable des nouvelles infrastructures. Le cas de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes*, ou encore la thèse de Laura MICHEL sur *Les industriels, l'environnement et la négociation de l'action publique, Le cas de l'activité cimentière* ou enfin les recherches de Nicolas LOUVET sur *Les conditions d'une concertation productive dans l'action publique locale : le cas des Plans de Déplacements Urbains*.

Titre de la recherche : Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : quelle place pour les processus de médiation ?

Auteur : Jean-Marc DZIEDZICKI (sous la direction de Corinne LARRUE)

Laboratoire : Centre de recherche « Ville Société Territoire », CITERES UMR CNRS n°6173 (Université François Rabelais – Tours)

Année de publication : 2001

Cadre dans lequel la recherche a été effectuée : Thèse ADEME

Objectifs / Questions de recherche

Partant de l'hypothèse qu'un « *conflit n'est jamais entièrement résolu* » (p. 175) et qu'il faut donc faire preuve d'humilité dans la recherche de principes de gestion des conflits, l'objectif de cette thèse est « *d'améliorer la compréhension du conflit d'aménagement et d'ébaucher une modalité de gestion de ce type de situation* » (p.8).

L'auteur propose la définition suivante : « *le conflit d'aménagement procède d'un processus d'élaboration d'un projet d'aménagement, de quelque nature que ce soit, qui suscite une réaction d'opposition de la part des populations affectées, voire concernées, par ses impacts potentiels* » (p. 21). Il part de l'hypothèse selon laquelle « *la gestion des conflits d'aménagement réside dans l'ouverture des négociations aux opposants à un projet, l'intervention d'un tiers-médiateur pouvant constituer un instrument au service de cette ouverture* » (p. 404).

Méthodologie

- Revue de littérature ;
- Analyse de deux cas d'étude (Liaison Cergy-Roissy, Val d'Oise et Usine d'incinération de déchets spéciaux TREDI à Salaise-sur-Sanne, Isère) ;
- Comparaison avec la Suisse, l'Allemagne, la Belgique (Wallonie), les Pays-Bas et le Québec des démarches de participation du public et de médiation environnementale ;

- A partir de la littérature et de la comparaison internationale, proposition d'une grille d'analyse des mécanismes conflictuels en aménagement puis d'une grille d'action se fondant sur plusieurs principes de gestion de ces mécanismes (cf. ci-dessous).

Résultats

- Le conflit d'aménagement s'exprime à travers quatre types possibles de revendications de la part des opposants. Elles sont présentées ci-dessous :

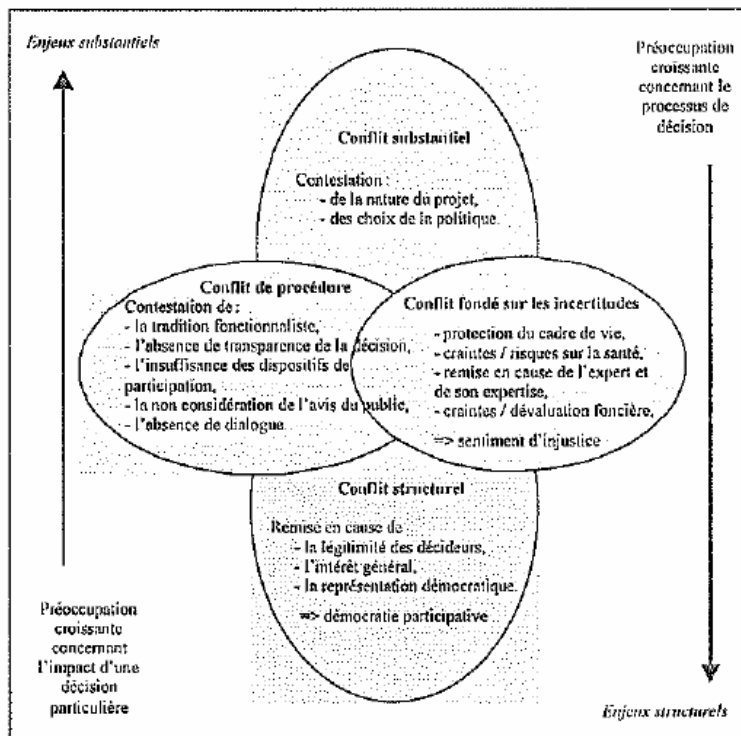


Figure 8 : Le conflit d'aménagement : un ensemble de revendications

- Mais au-delà des revendications des opposants qui ne peuvent être tenues pour causes des conflits d'aménagement, les mécanismes conflictuels sur les projets d'aménagement relèvent de trois niveaux de conflits : le conflit interpersonnel (propension de certains individus à l'hostilité, antagonisme des représentations d'une situation, confrontation des rationalités limitées liée principalement à un accès inégal à l'information, coexistence d'intérêts divergents, etc.), le conflit de territoire (mémoire d'un territoire en termes de conflits, confrontation de représentations spatiales liées à différents espaces vécus, etc.) et le conflit public (exacerbation des mécanismes précédents en raison de la multiplicité des acteurs, de la médiatisation qui accroît les tensions, etc.)
- A conflit hybride, gestion hybride. « Le conflit d'aménagement est tout d'abord un conflit interpersonnel dont la gestion repose sur la négociation assistée le plus souvent d'un tiers-médiateur. Mais le conflit d'aménagement est également un conflit public et un conflit de territoire dont la gestion suppose que la gestion du conflit précédent bénéficie d'une légitimité territoriale et politique et qu'elle s'articule de manière étroite avec un processus de décision. La gestion du conflit d'aménagement suppose ainsi la mise en place d'une démarche spécifiquement adaptée et fondée sur la clarification des intérêts en jeu ainsi que sur les

représentations de ces multiples intérêts sociaux » (p. 404). En d'autres termes, la gestion d'un conflit d'aménagement repose, en fonction de chaque situation, sur une démarche de négociation ouverte à l'ensemble des intérêts concernés et assistée d'un tiers-médiateur, associée à des temps de participation du public, le tout intégré clairement dans un processus décisionnel à travers notamment la reconnaissance de cette démarche par les décideurs.

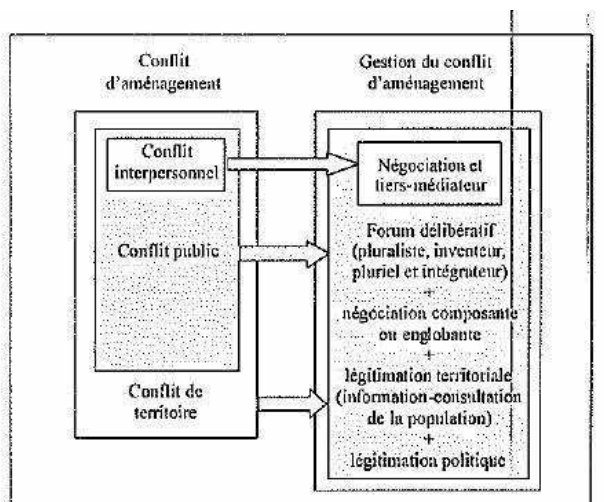


Figure 47 : Les principes de gestion du conflit d'aménagement

Pour en savoir plus

Ouvrage disponible sur demande au Centre de Documentation de l'ADEME

Titre de la recherche : Les industriels, l'environnement et la négociation de l'action publique. Le cas de l'activité cimentière

Auteur : Laura MICHEL (sous la direction de Jean-Pierre GAUDIN)

Laboratoire : Faculté de Droit (Université Montpellier 1)

Année de publication : 2003

Cadre dans lequel la recherche a été effectuée : Thèse ADEME

Objectifs / Questions de recherche

Longtemps réticents à se préoccuper de leur environnement local, les industriels du ciment sont aujourd'hui impliqués dans une grande variété de dispositifs favorisant la « participation » autour des enjeux environnementaux. Quelle est la réelle nouveauté de la négociation des normes dans le domaine de l'environnement industriel ? N'est-ce qu'un simple effet d'affichage en réponses aux conflits locaux qui se développent autour des installations industrielles ? Dans quelle mesure ces négociations affectent-elles l'action publique, et en retour, comment les configurations institutionnelles les façonnent-elles ?

Méthodologie

Entretiens, études de cas : Gargenville (Yvelines), Beaucaire (Gard, Languedoc-Roussillon) et Port-La-Nouvelle (Aude, Languedoc-Roussillon)

Résultats

L'analyse porte sur les évolutions de la politique publique environnementale dans le domaine de l'industrie du ciment : alors que jusqu'aux années 1980, la régulation de l'impact environnemental se fait de façon négociée au sein d'une « communauté de politique publique fermée », la légitimité de ce mode de faire est ensuite « contestée par l'irruption de groupes venant contester, parfois avec succès, le monopole de la construction des projets par la communauté de politique publique et le modèle d'échange politique sur lequel elle repose » (p. 489).

Cette évolution est due à plusieurs facteurs :

- La multiplication des acteurs et l'émergence de nouveaux groupes de mieux en mieux organisés, notamment dans la protection de la nature ;
- Les industriels qui « étendent encore leur rôle dans les affaires publiques notamment à travers l'incinération de déchets » (p. 489), brouillant les frontières entre public et privé ;
- L'émergence au niveau supranational (l'Europe) et infranational (via la décentralisation) de nouvelles scènes d'élaboration de la politique publique ;
- La désindustrialisation et l'internationalisation des groupes industriels, et leurs conséquences sur « les sources de production de normes auxquelles ils acceptent de se soumettre » (p.489).

Le travail comporte également une réflexion sur la dynamique des débats : « ni le résultat automatique de rapports de force préalables et dans ce sens totalement déterminé ; ni le résultat d'une manipulation stratégique et instrumentalisée – même si des tentatives dans ce sens existent, ni non plus un idéal de consensus atteint par le seul fait de procédures de qualité. Il est le résultat toujours contingent d'une négociation entre acteurs dotés de ressources asymétriques, dans un contexte historique donné, qui mobilisent des règles qu'ils tentent de changer et dont le résultat permet de légitimer à la fois l'existence des groupes sociaux qui participent à la négociation de l'action publique et des règles qu'ils ont négociées ensemble » (p.492).

Pour en savoir plus

Ouvrage disponible sur demande au Centre de Documentation de l'ADEME

Titre de la recherche : Les conditions d'une concertation productive dans l'action publique locale : le cas des Plans de Déplacements Urbains (PDU)

Auteur : Nicolas LOUVET (sous la direction de Jean-Marc OFFNER)

Laboratoire : Ecole Doctorale Ville et Environnement (Ecole Nationale des Ponts et Chaussées)

Année de publication : 2005

Cadre dans lequel la recherche a été effectuée : Thèse ADEME, co-financée par le Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports et l'Urbanisme (CERTU) et le Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART)

Objectifs / Questions de recherche

Evaluée dans son intensité démocratique (information – consultation – négociation), la concertation est critiquée pour son ambiguïté. Les autorités en regrettent les effets de blocages, les usagers-citoyens la taxent d'alibi. L'enjeu d'une analyse de la concertation dans l'élaboration des Plans de déplacements urbains est d'abandonner cette posture de dénonciation en cherchant à savoir non à qui profite cette concertation mais ce qu'elle produit.

Résultats

- C'est lorsque la participation s'effectue en amont qu'elle s'avère productive, qu'elle modifie la donne ;
- Une concertation « ciblée » - l'autorité organisatrice dialogue avec les associations sélectionnées a priori – pondère le discours technico-politique alors qu'une concertation « révélée » - le processus fait émerger des participants inattendus – ajoute au programme de nouvelles thématiques.

Pour en savoir plus

http://halshs.archives-ouvertes.fr/view_by_stamp.php?label=SHS&halsid=4eh8dpunjhh6g5fdbt31jb9370&action_todo=view&id=tel-00086554&version=1

Titre de la recherche : Analyse des pratiques de la concertation en France

Auteur : Association Décider Ensemble

Année de publication : 2011

Cadre dans lequel la recherche a été effectuée : Contrat d'étude ADEME

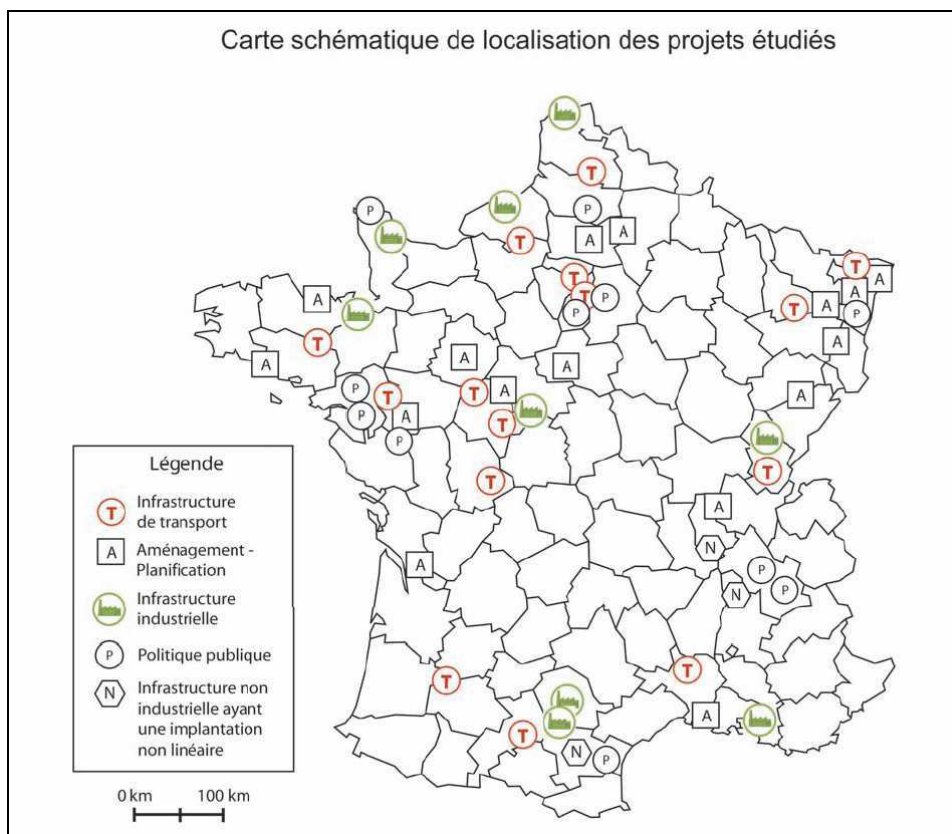
Numéro de contrat ADEME : 09 10 C0014

Objectifs / Questions de recherche

- Faire émerger les pratiques de concertation des différents porteurs de projets en France ;
- Recenser les recommandations des porteurs de projets ayant déjà porté une concertation ;
- Analyser les stratégies de concertation des porteurs de projet.

Méthodologie

- Enquête par questionnaire auprès de porteurs de projets répartis sur la France entière, sur tous types de projets (transport linéaire, projet industriel, aménagement/ planification, politique publique, projet non industriel non linéaire). 69 questionnaires analysés.
- Etude de cas : la filière éolienne, le projet de Ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges, le projet de terminal méthanier de Dunkerque.

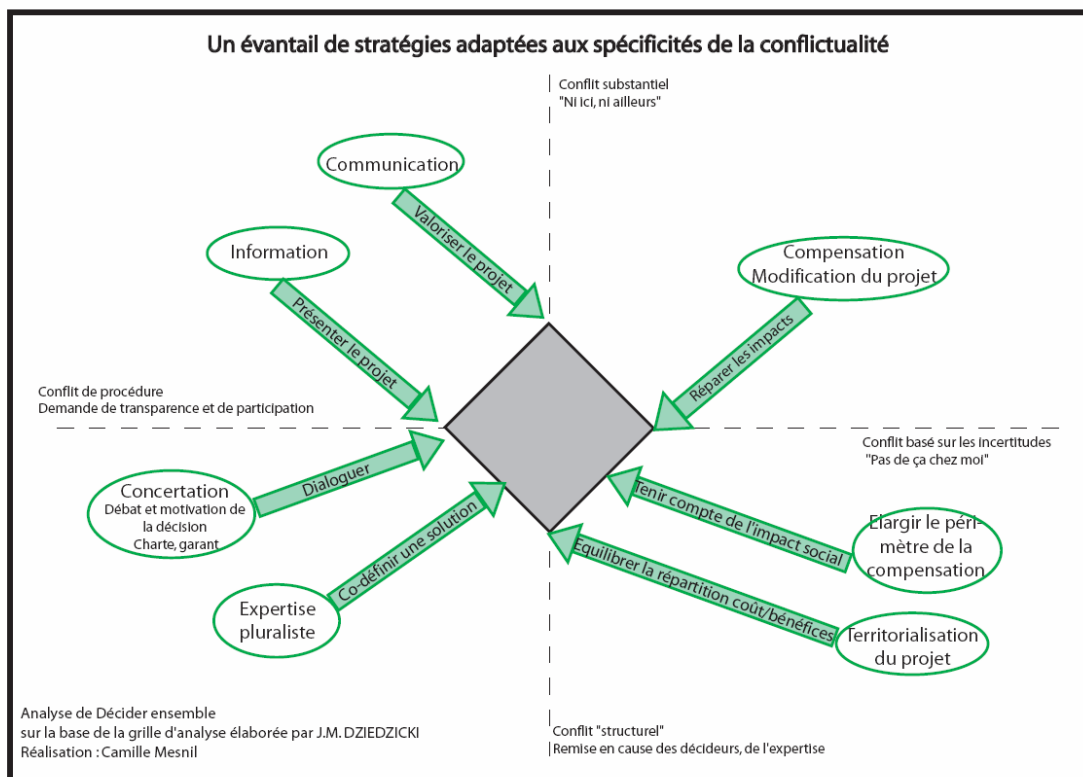


Source : Décider Ensemble, 2011

Résultats

- La conflictualité des échanges constitue la difficulté que les répondants signalent le plus fréquemment (39%). Viennent ensuite la faible participation des destinataires de la concertation (23%) et leur faible représentativité (20%) mais aussi les échanges peu constructifs (17%), la remise en cause de l'opportunité du projet (13%) ou encore des difficultés liées au pilotage de la concertation (10%) ;
- L'objectif principal que les porteurs de projet assignent à la concertation est l'information des parties prenantes (à 29%) ;
- 61% des répondants n'ont pas identifié les coûts liés à cette concertation ;
- Les réunions publiques sont de loin l'outil le plus mobilisé par les porteurs de projet ;
- « *La concertation est largement dépendante des personnes qui la mettent en oeuvre. Dans certains cas en effet et pour des raisons qui dépendent largement de l'histoire d'un territoire, les représentants de l'Etat ou les maîtres d'ouvrage ne sont pas en mesure de conduire sereinement une concertation. Soit qu'ils soient hostiles à ce type de dispositif pour divers motifs, soit qu'un conflit passé les place en position de faiblesse pour organiser une concertation. Il peut alors s'avérer nécessaire de recourir à l'aide d'un garant qui saura accompagner le processus ou de renoncer à la concertation et de s'appuyer sur une autorité dont la décision sera mieux acceptée par la population* » (p. 173) ;
- Les études de cas mettent en avant les différentes stratégies des porteurs de projet pour s'adapter aux

spécificités de la conflictualité des projets qu'ils portent.



Pour en savoir plus

<http://www.deciderensemble.com/travaux/experiences>

1.2) Les déchets

1.2.1 Comprendre

Les recherches de l'ADEME ont concerné en premier lieu les déchets, notamment l'installation d'équipements de gestion telles que les usines d'incinération ou les décharges, ou le développement du recyclage organique. Rémy BARBIER, alors sociologue à l'École Nationale des Mines de Paris va notamment effectuer pour l'ADEME dès le début des années 1990 (1992, puis 1997 et 1998) plusieurs études sur les conditions d'acceptation par les riverains d'implantation des usines d'incinération des ordures ménagères en milieu urbain, sur l'épandage des boues résiduelles de traitement, ainsi que sur les enjeux sociaux de la gestion des déchets.

Plusieurs travaux de recherche vont permettre d'apporter des éclairages supplémentaires sur la question. Citons en particulier la thèse de Laurence Rocher « *Gouverner les déchets. Gestion territoriale des déchets ménagers et participation publique* » ou les recherches de Nicolas BUCLET et Danielle SALOMON sur l'Influence de la démocratie participative sur la représentation sociale des risques liés à la gestion des déchets.

Titre de la recherche : Gouverner les déchets. Gestion territoriale des déchets ménagers et participation publique

Auteur : Laurence ROCHER (sous la direction de Corinne LARRUE)

Laboratoire : Centre de recherche « Ville Société Territoire », CITERES UMR CNRS n°6173 (Université François Rabelais – Tours)

Année de publication : 2006

Cadre dans lequel la recherche a été effectuée : Thèse ADEME

Objectifs / Questions de recherche

La recherche pose la question du « *niveau pertinent de pilotage et de décision* », « *au croisement du traitement de la conflictualité et de la territorialisation de la politique déchets. [...] Il s'agit notamment de cerner la capacité des dispositifs spécifiques d'information et de concertation à accompagner la gestion territorialisée des déchets* :

- *Les événements conflictuels et la mise en œuvre de dispositifs participatifs donnent-ils lieu à une redéfinition du territoire d'appréhension et de gestion des déchets ?*
- *Dans quelle mesure produisent-ils une mise en confiance envers la gestion des déchets ?*
- *Permettent-ils un renouvellement de la définition de la gestion des déchets vue comme problème public ?* » (p. 9).

Méthodologie

- Analyse de la politique déchets et de la littérature relative à l'analyse des politiques publiques et aux conflits environnementaux (textes législatifs et réglementaires, discours et argumentaires des acteurs, entretiens, revue de littérature) ;
- Observation « terrain » de 9 Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS) dans trois départements de la région Centre (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Cher), entretiens semi-directifs, analyse de documents ;
- Observation du processus de planification d'Indre-et-Loire, puis du conflit qui s'en est suivi, entretiens semi-directifs, analyse de documents.

Résultats

L'analyse s'organise en trois temps :

- Le travail d'analyse de la politique française de gestion des déchets (1975-2005) fait apparaître comment les conflits d'implantation sont devenus le problème central de la gestion des déchets, et la restauration d'un sentiment de confiance, une priorité pour les décideurs. Elle permet de mettre en évidence « *une évolution qui se caractérise par une « remontée vers l'amont » du « problème déchets », depuis l'émergence et la prise en charge du problème dans le cadre d'une politique sectorielle dans les années 1970 focalisée sur l'équipement territorial en infrastructures de collecte et de traitement, jusqu'à la mobilisation récente autour de la production des déchets* » (p. 159) ;
- En écho à l'analyse de la politique au niveau national, une seconde partie propose une analyse menée dans un contexte local. L'étude du processus de la planification en Indre-et-Loire et du conflit lié au projet d'un incinérateur permet de mettre en évidence dans quelle mesure s'est opérée une réouverture du « problème déchets » dans un contexte de crise, et de comprendre l'utilisation des instruments participatifs. Une mise en perspective avec le cas de Montréal (Québec) apporte un éclairage intéressant, notamment en matière de consultation publique et d'organisation territoriale ;
- Une troisième partie est consacrée aux Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS), en tant qu'outils emblématiques de la conflictualité des déchets. A la suite d'une réflexion sur la construction

institutionnelle de ces dispositifs, une observation empirique rend compte de leur mise en oeuvre en région Centre.

Pour en savoir plus

http://halshs.archives-ouvertes.fr/view_by_stamp.php?label=SHS&halsid=a2nihjergg6gdgbe5j98mbgng5&action_todo=view&id=tel-00175228&version=1

Titre de la recherche : Communication, concertation et participation du public autour des installations de traitements des déchets issus de l'industrie. Retours d'expérience

Auteurs : Bernard DE CAEVEL, C. ALEXANDRE (RDC-ENVIRONNEMENT), Jean-Yves NEVERS (CERTOP Université Toulouse 2)

Organisme : RECORD

Année de publication : 2008

Cadre dans lequel la recherche a été effectuée : Contrat de recherche ADEME

Numéro de contrat ADEME : 06 07 17/1A

Objectifs/ Questions de recherche

Présenter différents retours d'expérience concernant des projets portés par des organismes privés

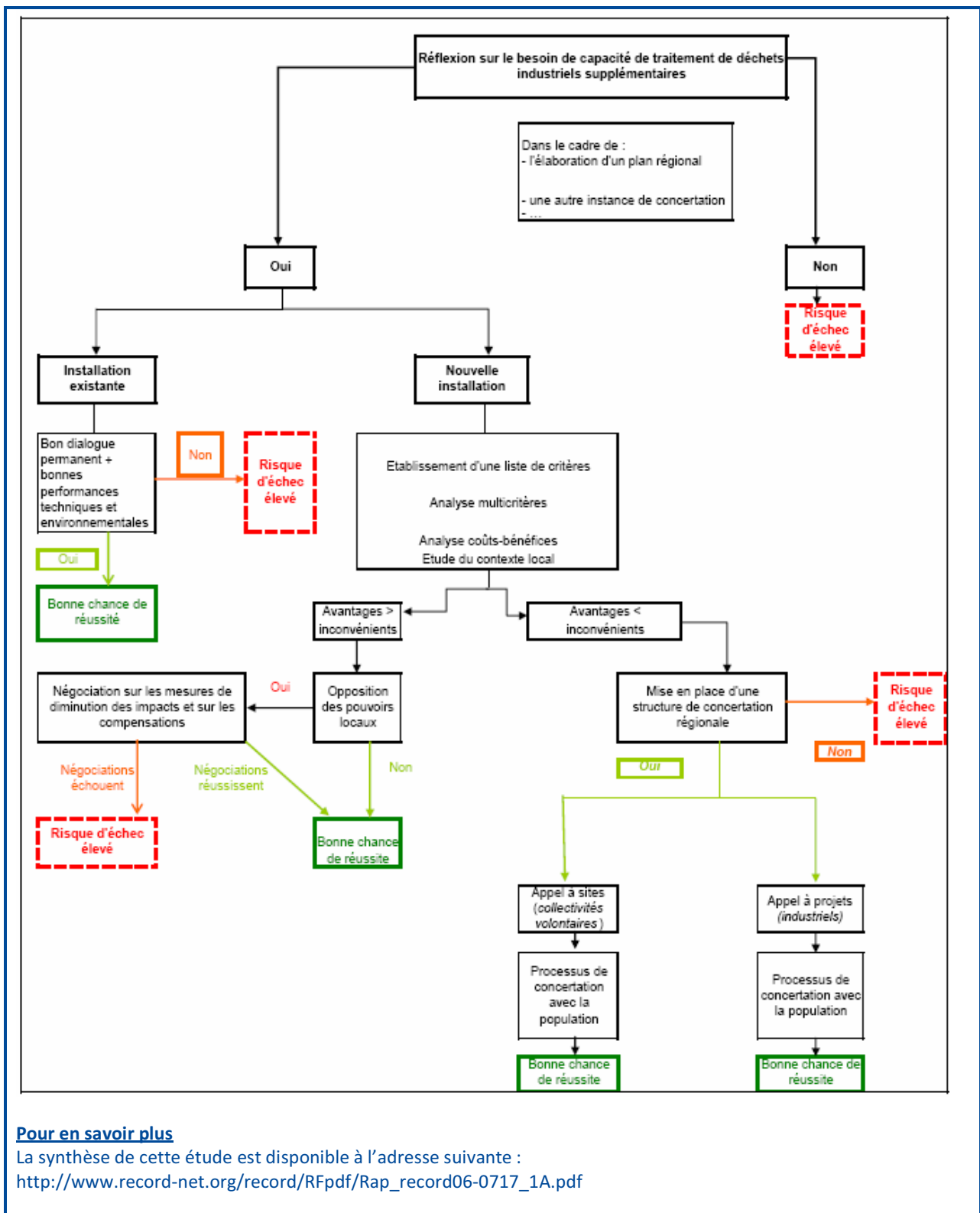
Méthodologie

L'étude comprend :

- Un résumé des obligations réglementaires des entreprises en matière d'information et de communication ;
- Un catalogue d'exemples de processus d'implantation d'installation de traitement/valorisation de déchets durant lesquels il y a eu des actions de communication, de concertation et/ou de participation du public ;
- Six études de cas en France (deux projets de demande d'extension, quatre nouveaux projets);
- Des recommandations pour mener, dans des conditions optimales de confiance et de dialogue, un projet visant à implanter ou à étendre les activités d'une installation dans des conditions optimales.

Résultats

Les résultats sont schématisés sous la forme d'un « schéma d'intégration de la concertation dans le processus de demande d'autorisation », présenté ci-contre.



Pour en savoir plus

La synthèse de cette étude est disponible à l'adresse suivante :
http://www.record-net.org/record/RFpdf/Rap_record06-0717_1A.pdf

Titre de la recherche : Influence de la démocratie participative sur la représentation sociale des risques liés à la gestion des déchets

Auteurs : Nicolas BUCLET (Université de Technologie de Troyes) et Danielle SALOMON (Risques et Intelligence)

Année de publication : 2008

Cadre dans lequel la recherche a été effectuée : Contrat de recherche ADEME

Numéro de contrat ADEME : 05 10 C0065

Objectifs / Questions de recherche

L'objectif de la recherche est de « *s'interroger sur l'incidence de processus de concertation sur les représentations que les différents acteurs ont de l'impact sur la santé du traitement des déchets* » (p.8).

Méthodologie

Etude comparative de trois cas:

- SITOM Ouest-Cornouailles (Finistère), « *premier cas où un syndicat mixte a souhaité remettre à plat la question de la gestion des déchets et ouvrir une discussion non pas autour d'un projet précis d'infrastructure, mais afin d'alimenter une réflexion sur l'ensemble de la politique de gestion des déchets à mener sur le territoire concerné* » (p.9) ;
- Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) : première conférence de citoyens en France au niveau local ;
- Lasse (Maine et Loire), où le processus de concertation pour l'implantation d'un incinérateur est présenté comme exemplaire par les acteurs.

Chacune des monographies s'attache à analyser :

- La manière dont naît la question du traitement des déchets dans chaque territoire et pourquoi cela débouche sur une situation conflictuelle et hostile à l'incinération ?
- Une analyse du processus de dialogue en lien avec la décision prise par chaque syndicat ;
- Le lien entre modalités de dialogue et représentations sur la santé.

Résultats

- Les modalités de dialogue observées sont « *finalement plutôt décevantes du point de vue de l'avancée démocratique qu'elles étaient pourtant supposées symboliser* » (p.218) : « *dans les trois cas, le processus mis en place ne s'apparente pas à une concertation, dans le sens où les décisions prises ne l'ont pas été collectivement, dans une logique de coopération entre les différentes parties prenantes, mais restent le fait d'élus soucieux de se maintenir dans un schéma somme toute classique de démocratie représentative. La « concertation », telle qu'elle a été présentée par les syndicats mixtes, a consisté à introduire, à des doses variables selon les cas étudiés et de façon distincte, un dispositif de consultation* » (p. 219) ;
- En ce qui concerne l'impact du dialogue et de ses modalités sur la représentation des enjeux sanitaires, les auteurs constatent qu' « *aucun des processus n'a vraiment modifié la défiance initiale* » (p.220) ;
- Concernant l'impact du dialogue sur la cohérence des décisions, les auteurs concluent que « *loin d'éloigner les décisions d'une démarche rationnelle, la phase de dialogue a permis, selon des modalités extrêmement différentes, d'en renforcer au contraire la cohérence* » (p.222) ;
- Enfin, les auteurs pointent un manque d'articulation entre « *le niveau global où se décident les grandes orientations en matière de gestion des déchets ménagers et le niveau territorial de prise de décision* » (p. 218) : « *appliquer au niveau local les orientations globales : plus simple à dire qu'à faire....* » (p. 225).

[Pour en savoir plus](#)

Ouvrage disponible sur demande au Centre de Documentation de l'ADEME

1.2.2 Agir

Les connaissances nouvelles accumulées par l'ADEME lui ont alors permis de conduire des actions d'information et de sensibilisation ainsi que d'élaborer des guides pratiques.

Au début des années 2000, l'importance des oppositions que soulèvent les installations de stockage des déchets dans une large partie de la population fait craindre, dans certaines régions, des risques de pénurie d'exutoire pour assurer l'élimination des déchets dans les 10 années à venir. Il faut en effet de 8 à 10 ans pour rechercher un site, réaliser les études préalables indispensables et les travaux avant la mise en exploitation. Une concertation doit pouvoir s'exercer préalablement à toute démarche de fermeture et réhabilitation de décharges ainsi que pour l'ouverture de nouvelles capacités et le suivi de ces installations lors de leur exploitation et après fermeture. L'ADEME va donc organiser différentes actions de sensibilisations, dont :

- Les **Journées Techniques ADEME** des 15 et 16 mars 2005 : **De la réhabilitation des décharges à l'optimisation des centres de stockage des déchets, Les bonnes pratiques ;**
- Les **Journées Techniques ADEME** du 21 juin 2007 : **Concertation et gestion des déchets. Quelles méthodes ? Quels changements pour les acteurs ?**
- Les **Journées Techniques nationales** des 29 et 30 janvier 2008 : **Maîtriser la révision et le suivi des plans d'élimination des déchets ménagers, dangereux.**

Afin d'aider les acteurs locaux dans la réalisation de leurs projets, elle va aussi financer plusieurs actions d'aide à la concertation en régions, sous la forme de formations à la concertation pour les acteurs locaux et d'appui aux aides techniques.

Un exemple : La Charte Concertation en Languedoc-Roussillon

La région Languedoc-Roussillon connaît un déficit d'unités de traitement des ordures ménagères résiduelles, encombrants ménagers et déchets industriels banals. Par ailleurs, la création de nouvelles unités se heurte régulièrement à l'opposition des populations locales riveraines.

Face à ce constat, Languedoc-Roussillon Nature Environnement (LRNE) dès 2005 a souhaité mettre en place une charte afin de résoudre les difficultés que les collectivités, les professionnels, les associations et les administrations, peuvent rencontrer en matière de gestion des déchets et plus particulièrement d'acceptation d'unités de traitement des déchets ultimes.

La stratégie a ainsi consisté à replacer le débat avec les citoyens au cœur de la décision publique lors de l'élaboration de projets structurants pouvant avoir un impact fort sur l'environnement. Le moyen pour y parvenir consistait en l'élaboration d'un modèle de charte de la concertation utilisable au niveau local, pour que les projets de gestion des déchets puissent se mettre en place dans de bonnes conditions.

Cette démarche a fait l'objet d'une convention d'attribution d'aides de l'ADEME.

La finalité de cette charte est de proposer une démarche d'accompagnement et de concertation permettant la facilitation de l'acceptation d'unités de traitement des déchets ultimes.

Ce projet de concertation vise notamment à mieux identifier les points de blocage éventuels à un stade précoce. Cela pourra permettre de les dépasser et aussi de cadrer une concertation large, qui doit présider à toute recherche

puis création d'un site de traitement y compris d'enfouissement des déchets.

Par la mise en commun des attentes des acteurs de la gestion des déchets (privés, collectivités, administrations, associations et gestionnaires), la finalité de ce projet sera l'établissement d'un modèle de charte qui satisfera les objectifs des uns et des autres.

Cette charte illustre le travail de concertation important qui a été effectué entre les acteurs de Languedoc-Roussillon, en témoignent les nombreux signataires (le Préfet du Languedoc Roussillon, Les Présidents du Conseil général de l'Hérault, de l'Association des Maires de l'Hérault, de Languedoc-Roussillon Nature Environnement ; de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, du Syndicat Mixte de l'Ouest Héraultais, du Syndicat Centre Hérault, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sète, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Beziers Saint-Pons, de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, de l'Association Consommation Logement et Cadre de Vie de l'Hérault, de la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail, de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de l'Hérault, de la Fédération Nationale des Activités du Déchet et de l'Environnement, Délégation du Sud Est, du Syndicat National du Traitement et de la Valorisation des Déchets Urbains, de la Fédération Nationale des Entreprises du Recyclage et de la Récupération, les Directeurs Développement Traitement de Sita Sud et de Veolia-Propreté Sud Ouest).

En revanche, sa mise en oeuvre sur le terrain n'est pas encore effective.

I.3) Les énergies renouvelables

I.3.1. Comprendre

A côté de la mise en place d'équipements de gestion des déchets, une autre problématique va alimenter les débats publics : la mise en place d'équipements de production d'énergie, en particulier les éoliennes.

Titre de la recherche : L'implantation d'une centrale éolienne vue par les riverains, Analyse sociologique et technique. Exemple du site de Sallèles-Limousis.

Auteurs : Chantal LAUMONIER et Jean-Paul FLORI

Organisme : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)

Année de publication : 2000

Cadre dans lequel la recherche a été effectuée : Contrat de recherche ADEME, dans le cadre du programme EOLE 2005

Objectifs / Questions de recherche

L'objectif de cette recherche est une analyse sociologique et technique de la centrale éolienne de Sallèles-Limousis (Aude) dans le but de connaître les facteurs d'acceptation et les motifs de résistance des riverains.

Méthodologie

- Entretiens avec les décideurs et institutionnels ;
- Mise en œuvre de la méthode CAUTIC (Conception Assistée par l'Usage pour les Technologies, l'Innovation, le Changement).

Résultats

L'analyse sociologique met en évidence que les éoliennes sont relativement bien acceptées par les riverains mais que les perceptions sont contrastées :

- Le principe technique est bien compris mais l'énergie éolienne n'est pas assimilée à une énergie comme les autres. En effet, cette énergie est non polluante et ne comporte pas de risque pour la santé. En revanche, l'énergie éolienne est considérée comme une forme d'énergie ancestrale, limitée, et ne représente pas pour certains le progrès technique ;
- L'intégration dans le paysage est problématique, les avis des riverains sont partagés. A l'emplacement de la future éolienne, se trouve un pylône à très haute tension, et à proximité, un ancien site industriel pollué. Cette centrale « propre » ne compense pas ces deux nuisances. En revanche, les riverains ont compris les avantages financiers, touristiques et symboliques qu'ils pouvaient retirer de l'éolienne ;
- Les éoliennes sont porteuses de valeurs qui se réfèrent soit à l'individu, soit au citoyen mais sur lesquelles les riverains sont divisés. Les riverains qui privilégient les valeurs individuelles soutiennent la notion de « pas d'éoliennes chez moi » tandis que ceux qui mettent en avant les valeurs collectives écologiques et de bien public acceptent les éoliennes.

L'étude sur l'acceptation de la centrale a permis d'identifier deux types de population, l'une favorable à la centrale éolienne, l'autre opposée. Les « campagnards » travaillent et vivent dans le village, ils sont plutôt favorables aux éoliennes, ils sont dans une logique de développement local. Les « naturalistes » travaillent en ville et vivent au village, ils sont plutôt hostiles car leur attente vis-à-vis de la nature est plus grande. Ils sont dans une logique de « privatisation de la nature ».

Pour en savoir plus

Cahiers du CSTB, cahier n° 3722, Livraison 414, Novembre 2000

Synthèse de l'étude disponible à l'adresse suivante :
http://desh.cstb.fr/file/fc3_fiches106.pdf

Titre de la recherche : Enjeux autour de l'énergie électrique éolienne en Ardèche. La construction sociale du plateau de Saint-Agrève

Auteur : Diana GUEORGUIEVA-FAYE (sous la direction de Marie ROUE)

Laboratoire : Museum National d'Histoire Naturelle, Ecole doctorale « *Sciences de la nature et de l'homme* »

Année de publication : 2007

Cadre dans lequel la recherche a été effectuée : Thèse sous financement conjoint ADEME / Electricité de France (EDF)

Objectifs / Questions de recherche

Porter un regard ethnologique sur les controverses écologiques et sociologiques soulevées par la présence des éoliennes en milieu rural.

Méthodologie

- Entretiens semi-directifs ;
- Suivis des réunions publiques ;
- Conversations informelles.

Résultats

- L'auteur livre une analyse de la place de l'énergie éolienne dans la politique énergétique française : « *d'une technologie marginale, issue du « bricolage », les éoliennes en espace d'un demi-siècle, ont passé dans le registre de la haute technologie. Les petites éoliennes (de quelques kilowatts de puissance) que les adeptes du mouvement de retour à la terre des années 1970 soutenaient sont devenues aujourd'hui des éoliennes industrielles* » (p.396) ;
- Au niveau local, la recherche montre que « *la distinction entre « naturalistes » et « campagnards » s'avère très réductrice. Le groupe social qui soutient les éoliennes n'est en effet pas systématiquement composé de natifs, pas plus que les détracteurs des éoliennes, ne sont pas systématiquement de nouveaux venus* » (p 319). C'est dans le registre des arguments que peuvent s'éclairer les positions des acteurs : « *les quatre thèmes les plus significatifs émergents de nos enquêtes sont : l'intérêt pour l'énergie, son origine, son cycle de production et distribution ; le comportement de consommation et l'engagement civique ; la politique nationale énergétique ; l'autonomie énergétique et le positionnement par rapport à la société actuelle* » (399) ;
- L'auteur a observé « *une grande attente de débat démocratique sur les questions énergétiques. L'arrivée de l'énergie éolienne a servi de catalyseur de l'expression de cette demande* » (p. 398).

Pour en savoir plus

http://halshs.archives-ouvertes.fr/view_by_stamp.php?label=SHS&halsid=a2nihjergg6gdgbe5j98mbgng5&action_todo=view&id=tel-00276321&version=1

Titre de la recherche : Politiques éoliennes et paysages : une comparaison France - Allemagne – Portugal

Auteurs : Alain NADAI et Oliver LABUSSIÈRE

Laboratoire : Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED)

Année de publication : 2010

Cadre dans lequel la recherche a été effectuée : Contrat de recherche ADEME

Numéro de contrat ADEME : 07 10 C0019

Objectifs / Questions de recherche

Le paysage est un des facteurs importants de blocage des projets éoliens. Cette recherche explore la dimension paysagère de l'éolien.

Méthodologie

Etudes de cas conduites dans trois pays européens (13 études de cas: 5 en France, 4 en Allemagne et 4 au Portugal).

Résultats

- Les paysages peuvent être approchés au travers de critères descriptifs, visant notamment leur classification et leur protection administrative, mais ils ne sauraient se réduire à un jeu de normes. Les paysages ne sont pas quantifiables. L'arrivée des éoliennes introduit une tension entre la nécessité de définir des règles objectives et transparentes pour réguler l'implantation des parcs éoliens, et le fait que de telles règles, si elles ne sont pas partagées, risquent de conduire à des implantations qui heurtent l'expérience et la pratique quotidiennes des paysages. Le choix d'un site d'implantation d'éoliennes ne peut donc pas se faire par simple application de critères techniques. Un jeu d'acteurs se met en place autour des projets éoliens qui a un poids tout aussi déterminant que les critères techniques dans l'aboutissement ou non du projet. C'est dans la dynamique locale que se joue l'acceptation ou non d'un parc éolien ;
- Au vu de la complexité des processus locaux qui se mettent en place autour de l'éolien, on ne peut expliquer les oppositions locales à l'éolien par le seul phénomène NIMBY (Not In My Backyard). Plusieurs facteurs jouent un rôle dans ces oppositions telles que par exemple : le degré d'ouverture aux acteurs locaux et la possibilité de mettre en débat les projets au niveau local ; la prise en compte des paysages tels qu'ils sont vécus et pratiqués par les habitants ; l'articulation entre les dimensions publique et privée du projet ... ;
- De fait, les études de cas montrent que les opposants à l'éolien n'ont bien souvent pas de position a priori par rapport à l'éolien. Leur position se précise chemin faisant, en fonction des modalités de développement du projet et, notamment, de la plus ou moins grande facilité avec laquelle ils peuvent rendre ce projet négociable, et en orienter le cours, s'ils le souhaitent.

Pour en savoir plus

Ouvrage disponible sur demande au Centre de Documentation de l'ADEME

1.3.1. Agir

Pour accompagner les acteurs et leurs projets, l'Ademe publie dès 2001 le « **Guide pour les porteurs de projet de parcs éolien et les collectivités locales : faciliter la concertation avec les habitants** », puis un « **Outil d'insertion sociale et territoriale des éoliennes** ». En 2010 est publié avec le CLER le guide sur « **L'élu local et l'éolien** ».

L'ADEME organise plusieurs colloques et journées techniques. Depuis le premier colloque national sur l'éolien, qu'elle organise à Brest les 7 et 8 octobre 1998, l'ADEME organisera nombre de journées et colloques sur le thème, telles que :

- **Quel programme éolien pour la France?** - Colloque national de l'énergie éolienne, Dunkerque 8 octobre 1999,
- **L'Énergie éolienne en France : quelles perspectives à l'horizon 2010 ?** Colloque National éolien, Narbonne 7-8-9 Décembre 2000 ;
- **Programmation spatiale des projets éoliens**, colloque national du 6 décembre 2002,
- **La France face aux enjeux de l'éolien**, colloque national éolien. Zénith de Caen 9, 10, 11 décembre 2004 ;
- **L'éolien : un atout pour les territoires**. 5ème colloque national éolien, Amiens, 16, 17 et 18 novembre 2006.

1.4) Les sites et sols pollués

L'Etat a confié à l'ADEME la mise en sécurité des sols pollués lorsque leurs responsables ne peuvent être identifiés ou ne sont pas solvables. La question de la concertation se pose donc directement aux équipes de l'ADEME appelées à intervenir sur le terrain.

1.4.1. Comprendre

Titre de la recherche : Etat de l'art de l'implication des populations dans l'évaluation et la gestion des sites et sols pollués (projet COMRISK)

Auteurs : Benoît HAZEBROUCK (Institut National de l'Environnement et des Risques Industriels – INERIS), Geneviève BAUMONT (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire – IRSN), Céline LEGOUT (Cellule interrégionale d'épidémiologie (Cire) d'Ile de France (InVS – Drass Ile de France))

Année de publication : 2008

Cadre dans lequel la recherche a été effectuée : Contrat de recherche ADEME issu d'un appel à projet de recherche spécifique

Numéro de contrat ADEME : 04 72 C0045

Objectif / Questions de recherche

Réaliser un état de l'art des travaux français et étrangers sur la perception des risques et l'implication des populations dans l'évaluation et la gestion des sites et sols pollués.

Les questions qui guident cet état de l'art sont les suivantes : quels sont les apports de ces nouveaux modes de relation ? Quel est le retour d'expérience dans ce domaine ? Comment les services de l'État peuvent-ils s'organiser pour établir ces relations ?

Résultats

L'ouvrage présente l'état de la question sur les thèmes suivants :

- Aspects psychosociologiques en jeu dans la perception des risques ;
- Critères qui influencent la perception des risques et leur management ;
- Implication des parties prenantes ;
- Crédibilité des intervenants auprès du public ;
- Demande d'information et d'implication de la part du public ;
- Perception de la pollution des sols et de ses acteurs ;
- Evaluation des risques sanitaires des sols pollués et relations avec le public ;
- Pratiques en France et à l'étranger.

Pour en savoir plus

www.comrisk.fr

1.4.2. Agir

L'état de l'art réalisé dans le cadre du projet COMRISK se double d'un **Guide pour l'implication des populations dans l'évaluation et la gestion d'un site ou sol pollué** à destination des gestionnaires « institutionnels » usuels des risques sanitaires locaux – maîtres d'ouvrage avec leurs bureaux d'études et conseils, administrations, et, tout autant, aux populations (associations, particuliers, élus...). Le contenu du guide est largement applicable à d'autres questions locales de risques environnementaux (décharges, impacts sanitaires et risques accidentels d'une installation classée, risques naturels...).

Le guide aborde les points suivants :

- L'intérêt d'impliquer les populations dans l'évaluation et la gestion d'un site pollué ;
- Les difficultés à surmonter ;
- Les stratégies d'implication des populations.

Le guide insiste également sur la mise en place d'un mode de relation avec les populations plus large que la simple "communication" : un mode de relation où la confiance tient autant de place que les détails techniques, où il devient possible d'expliquer les logiques et les modèles d'évaluation et d'échanger sur les perceptions, les idées, les questionnements relatifs au site et aux enjeux connexes, sur les langages et les modes d'échanges.

Les préconisations sont décomposées en fiches opérationnelles consultables individuellement. Ces fiches sont illustrées de plus de 100 exemples issus de cas réels.

Pour en savoir plus

www.comrisk.fr

1.5) Les sujets émergents : le captage et stockage de CO₂ et les nanotechnologies

Les questions auxquelles l'ADEME s'est trouvée confrontée, dans l'exercice de ses missions traditionnelles et à l'occasion d'installations industrielles « classiques », se retrouvent, de façon encore plus aiguës, dans les projets concernant des technologies considérées comme « émergentes ». Désormais, tout développement technologique suscite son lot d'interrogations.

1.5.1 Le Captage et Stockage de CO₂

Le Captage et Stockage du CO₂ (CSC) est une technologie émergente dont le développement se double d'importants débats. L'ADEME finance, en parallèle des projets visant à étudier la faisabilité technique du CSC, des projets visant à comprendre la perception qu'en ont les populations.

Titre de la recherche : Synthèse de littérature sur l'acceptabilité sociale du captage et stockage du CO₂

Auteurs : Ana Sofia CAMPOS (Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement, CIRED), Minh HA-DUONG (CIRED), Myriam MERAD (Institut National de l'Environnement et des Risques Industriels – INERIS)

Année de publication : 2007

Cadre dans lequel la recherche a été effectuée : Dans le cadre du projet METSTOR, coordonné par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), co-financé par l'Agence Nationale de Recherche (ANR)

Numéro de contrat ADEME : 04 74 C0061

Objectifs / Questions de recherche

- Réaliser un état de l'art en France et à l'étranger, à partir d'une vingtaine de publications scientifiques, publiée entre 2001 et 2006, sur l'acceptabilité du CSC ;
- Etablir une analyse critique de l'ensemble des enquêtes disponibles réalisées au niveau international sur l'« acceptabilité sociale » du CSC.

Résultats

La recherche met en avant trois façons d'aborder la question de l'acceptabilité du CSC :

- Etudier l'acceptation du CSC par le public « *en replaçant cette technologie dans le contexte général du Changement Climatique* » (p.25) ;
- Analyser les effets des caractéristiques socio-démographiques des individus (âge, genre, niveaux d'études et de revenu, etc...) sur leur perception du CSC ;
- Analyser le niveau de confiance des individus envers les acteurs institutionnels.

D'une manière générale, il ressort des études que :

- « *La technologie du CSC est très largement méconnue du public* » (p.25) ;
- L'opinion sur le CSC se forge à travers une comparaison avec les autres solutions de lutte contre le Changement Climatique.

Pour en savoir plus

www.centre-cired.fr/spip.php?article534

Titre de la recherche : Enquête pilote sur la perception de la technologie "Capture et Séquestration du CO₂" en France

Auteurs : Minh HA DUONG, Gilles MARDON

Laboratoire : Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED)

Année de publication : 2007

Cadre dans lequel la recherche a été effectuée : Dans le cadre du projet METSTOR, coordonné par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), co-financé par l'Agence Nationale de Recherche (ANR)

Numéro de contrat ADEME : 04 74 C0061

Objectifs / Questions de recherche

L'objectif de cette recherche est de tester la sensibilité des opinions exprimées à la quantité d'information (avant/après une information sur les risques) et à la sémantique employée (« stockage » ou « séquestration »).

Méthodologie

Sondage en ligne (600 réponses).

Résultats

Les résultats montrent que :

- L'opinion sur le CSC n'est pas solidement ancrée car une l'information additionnelle entraîne une révision très significative de l'opinion: l'information supplémentaire sur les risques a conduit les répondants à diminuer leur niveau d'approbation ;
- La sémantique utilisée pour présenter la technologie contribue significativement à expliquer l'opinion des répondants. Les répondants ayant reçu la présentation avec « stockage » se disent moins favorables à la technologie que ceux qui l'ont reçue avec « séquestration».

Cette étude pilote a permis de mettre en place un sondage national avec échantillon représentatif de la population française sur la perception du CSC.

Pour en savoir plus

<http://www.centre-cired.fr/spip.php?article516>

Titre de la recherche : Etude d'acceptabilité sociale de la mise en oeuvre d'un site expérimental de captage, transport et stockage (CTS) du CO₂ dans l'estuaire de la seine

Auteurs : Patrick GRAVÉ et Olivier JOLY

Laboratoire : Equipe CIRTAI de l'UMR IDESS 6266 du CNRS

Année de publication : 2010

Cadre dans lequel la recherche a été effectuée : Contrat de recherche ADEME, porté par le Havre Développement, dans le cadre d'une Etude de préféabilité concernant la mise en place d'un démonstrateur intégré de captage, transport et stockage mutualisé du CO₂ au Havre.

Numéro de contrat ADEME : 08 74 C0042

Objectifs / Questions de recherche

Les chercheurs ont travaillé à vérifier les quatre hypothèses suivantes sur le niveau d'acceptabilité sociale de l'expérimentation du captage, transport et stockage du CO₂ sur l'estuaire de la Seine :

- Hypothèse 1 : la population a un faible niveau d'information sur la technologie ;
- Hypothèse 2 : il existe un décalage potentiel entre la réalité du risque et la perception du risque, tout autant pour les habitants que pour les responsables économiques, associatifs et les élus ;
- Hypothèse 3 : les représentations du risque sont dépendantes du positionnement des individus dans le temps et l'espace par rapport à une source de danger éventuel ;
- Hypothèse 4 : le niveau d'information, les perceptions et représentations des phénomènes sont déterminés par les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés.

Méthodologie

- Enquête par questionnaires passés auprès d'un échantillon représentatif de la population de l'Estuaire de la Seine. Tris simples, tris croisés, analyses multi variées, typologies ;
- Entretiens auprès des responsables associatifs, économiques et politiques. Analyse de contenu thématique des entretiens.

Résultats

L'étude auprès de la population a permis de vérifier les hypothèses de départ, en apportant des connaissances complémentaires sur les facteurs contribuant à la formation des opinions. En fait, un grand nombre de facteurs concourent à la formation de ces opinions sur la technologie de captage, transport et stockage du CO₂ et à son expérimentation locale. Ces facteurs sont de plusieurs ordres : ils tiennent en effet à la fois aux représentations des risques et nuisances, aux perceptions du tissu industriel de l'Estuaire, mais aussi à la perception des problèmes environnementaux et aux caractéristiques sociodémographiques des populations enquêtées. Ainsi, il faut retenir que ce n'est aucun de ces facteurs pris séparément, mais c'est l'interaction de ces facteurs entre eux qui explique la perception des populations sur la technologie.

Après des acteurs en responsabilité, l'analyse des auteurs montre des attitudes différenciées entre les industriels, les élus et les associations. Ces dernières sont plus méfiantes voire réticentes, alors que tous partent au départ d'une posture d'unanimité pour agir contre le Changement Climatique.

Pour en savoir plus

Synthèse disponible : <http://territoiresetdechets.ademe.fr/servlet/doc?id=74002>

Titre de la recherche : Sondage national sur la connaissance et les perceptions du stockage géologique du CO₂ par les français en 2010

Auteur : Minh HA DUONG

Laboratoire : Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED)

Année de publication : 2011

Cadre dans lequel la recherche a été effectuée : Contrat de recherche ADEME, co-financé par la Chaire Captage Transport Stockage du CO₂.

Numéro de contrat ADEME : 10 94 C0012

Objectifs / Questions de recherche

L'objectif de cette étude était d'obtenir des données sur la perception par les français du CSC, pour les comparer aux données du sondage réalisé par le CIRED et la SOFRES en 2007.

Méthodologie

L'enquête est basée sur un échantillon composé de 1060 individus âgés de 15 ans et plus, représentatif de la population française, procuré par l'institut TNS-Sofres qui a administré le sondage dans des conditions rigoureusement comparables à celles de 2007.

Résultats

- Entre 2007 et 2010 la notoriété du CSC auprès des français a très sensiblement progressé, mais le niveau d'adhésion a peu varié: 57% d'opinions favorables ou très favorables, tombant à 37% après l'exposé sur les risques ;
- 62% des Français estiment qu'il faut agir face à la gravité du changement climatique, soit 17 points de moins qu'il y a trois ans ;
- L'empreinte médiatique du sujet, quasi nulle avant 2005, a pris essor visible mais reste limitée par rapport à l'éolien par exemple ;
- L'expression « stockage géologique du CO₂ » est désormais reconnue par 1/3 des Français et 17% d'entre eux peuvent en formuler une définition exacte. L'ambiguïté de l'expression stockage du CO₂ est de loin la principale source de confusion. Cette expression se rapporte à deux technologies: le stockage géologique, ou le stockage dans les forêts.

Pour en savoir plus

<http://www.centre-cired.fr/spip.php?article1215>

1.5.2 Les nanotechnologies

Il n'existe pas, à proprement parler, de demande de concertation concernant les nanotechnologies de la part du grand public. En effet, les nanotechnologies demeurent encore très méconnues et n'inquiètent pas. Soit le grand public est ignorant et/ou indifférent, soit le public « averti » reste largement confiant. On peut avancer l'hypothèse que la perception des nanotechnologies n'est pas spécifique mais qu'elle emprunte largement aux représentations des sciences et des technologies quelques qu'elles soient.

Sur le sujet, les experts s'avèrent, paradoxalement (cf. infra étude PERPLEX) plus inquiets que la population. Dans le cadre de l'ERA-net SKEP³ (Scientific Knowledge for Environmental Protection - réseau européen de financeurs de la recherche sur l'environnement), une enquête d'opinion⁴ a été réalisée auprès de 157 experts⁵ d'un des domaines technologique dit « convergent », soit les nanotechnologies, les biotechnologies, les technologies de l'information et de communication et les sciences cognitives. Cette enquête fut suivie d'un colloque de 2 jours qui a permis d'affiner qualitativement les résultats du questionnaire auprès d'une cinquantaine d'experts européens.⁶ Il apparaît clairement que les experts estiment les niveaux de risques, d'irréversibilité des risques et d'ignorance compte tenu du savoir scientifique disponible à des niveaux significativement élevés. Sur ce sujet émergent, les demandes de concertation, et au préalable d'information du public, émanent des experts eux-mêmes, relayés par le milieu associatif, très actif sur ces questions.

Titre de la recherche : Summary of perceptions and science needs of policy makers, operational staff, scientists, experts and stakeholders (SKEP ERA-net D6.3)

Auteurs : ADEME, MEDAD

Année de publication : 2008

Cadre dans lequel la recherche a été effectuée : projet européen ERA-net SKEP (Scientific Knowledge for Environmental Protection - réseau européen de financeurs de la recherche sur l'environnement). Le projet a regroupé 15 ministères et agences finançant la recherche sur l'environnement de juin 2005- mai 2009. Le projet comportait un volet prospectif sur les domaines émergents d'importance stratégique, placé sous la responsabilité de l'ADEME et du MEDAD.

Objectifs / Questions de recherche

Réaliser un travail prospectif sur les opportunités et les risques environnementaux issus de la convergence des nanotechnologies, des biotechnologies, des technologies de l'information et de la communication et des sciences cognitives (NBIC).

- Comment les réglementations environnementales vont-elles ou doivent-elles évoluer face à ces développements technologiques ?
- Quelles sont les stratégies de recherche à mettre en place pour éclairer les politiques publiques ?

³ ERA-net "SKEP" : " European Research Area Network " Scientific Knowledge for Environmental Protection " (réseau européen de financeurs de la recherche sur l'environnement), voir <http://www.skep-era.net/>

⁴ SKEP ERA-net D6.3, *Summary of perceptions and science needs of policy makers, operational staff, scientists, experts and stakeholders*, ADEME, MEDAD, 2008.

⁵ L'identification des experts européens (748 professionnels dans un des domaines concernés : nanotechnologies, biotechnologies, TIC et sciences cognitives) s'est faite via une revue de littérature (SKEP ERA-net D6.2, *Converging technologies and environmental regulations, Literature review*, ADEME, MEDD, 2008.) et la communication des personnels en charge des nanotechnologies par les partenaires institutionnels de l'ERA-net SKEP.

⁶ SKEP ERA-net D6.4, *Nanotechnology, Biotechnology, Information Technology and Cognitive Sciences: Environmental Opportunities and Risks of Converging Technologies*, ADEME, MEEDDAT, 2008.

Méthodologie

- Identification d'un panel d'expert européens (748 professionnels dans un des domaines concernés : nanotechnologies, biotechnologies, TIC et sciences cognitives) via une revue de littérature et les contacts professionnels ;
- Elaboration d'un questionnaire en ligne et cibler un panel d'experts. Entre décembre 2007 et janvier 2008, le questionnaire a été envoyé à un large panel de parties prenantes et d'experts européens de haut niveau afin d'approcher les principaux enjeux, les futurs possibles et les réponses envisageables des pouvoirs publics :
 - Une première série de questions porte sur les risques induits par différents types d'applications technologiques issues des nanotechnologies : les nanoparticules libres et incorporées, les matériaux nanostructurés, les nano-objets électroniques et les objets nanobiologiques ;
 - Différents types de risques sont proposés : les risques sanitaires, les risques environnementaux et, pour les applications électroniques, les risques liés à la protection des données personnelles. L'irréversibilité ainsi que l'acceptation sociale font également l'objet d'une question ;
 - Chaque item est qualifié de « très faible » à « très fort » avec également la possibilité de ne pas répondre ou de répondre « inconnu » si le répondant considère que le savoir scientifique est trop lacunaire pour se prononcer.

Résultats

- Le risque considéré comme le plus élevé par les experts est la protection des données personnelles (les usages et les conséquences socio-politiques des nanotechnologies électroniques) pour 63% (total des réponses « élevés » ou « très élevés ») ;
- Les risques sanitaires les plus élevés : les nanoparticules libres apparaissent comme le risque sanitaire le plus élevé pour 43.5% des répondants (dont 34.5% qui les jugent « inconnus », c'est-à-dire pour lesquels les connaissances scientifiques ne sont pas suffisantes pour se prononcer). Elles arrivent largement devant les objets nanobiologiques (23% avec 20% « inconnu »), les matériaux nanostructurés (22% avec 17 % « inconnu »), les nanoparticules incorporées (21% avec 22% « inconnu ») et les nanos-objets électroniques (9% avec 13% « inconnu ») ;
- Des risques environnementaux largement inconnus : ils sont estimés moins élevés que les risques sanitaires pour les objets nanobiologiques (18% versus 23%) et surtout, pour les nanoparticules libres (32.5% versus 43.5%). Ils sont estimés largement plus élevés pour les nanoparticules incorporées (31% versus 21%), les nanomatériaux (27.5% versus 21.5) et les nanotechnologies électroniques (16,5% versus 9%). La proportion des réponses « inconnu » est plus forte (de 18,5% à 40%) que pour les risques sanitaires (de 13% à 34%) ;
- L'irréversibilité en cas de réalisation du risque : elle est significativement élevée (de 25 % pour les objets nano-biologiques à 41% pour les nanoparticules libres) avec également une large proportion « inconnu » (de 25 % à 33%) ;
- La perception qu'ont les experts de l'acceptation sociale est en partie corrélée au niveau de risque estimé. Elle est estimée forte à 61,5% pour les nanoparticules incorporées, à 60% pour les matériaux nanostructurés, mais seulement à 44% pour les nanoparticules libres (précédent de l'amiante). Deux applications sont jugées moins acceptables que risquées : les nanotechnologies électroniques (protection des données personnelles) et les objets nanobiologiques (précédent des OGM, remise en question de la frontière entre le vivant et l'inerte, entre l'humain et le non-humain).

Pour en savoir plus

<http://www.skep-era.net/>

La succession des crises environnementales et sanitaires telles que l'amiante, la vache folle ou le sang contaminé a été à l'origine d'un doute sur la capacité de l'Etat à protéger la population et l'environnement contre les dangers des

technologies actuelles mais aussi futures. Désormais, la société civile, c'est-à-dire les citoyens et les associations, demandent à prendre part aux décisions concernant les sciences et les technologies. La question des risques sanitaires et environnementaux est au cœur des attentes du public, même si les interrogations, politiques, sociétales et éthiques sont également mises en avant. En matière d'environnement, la prise en compte de ces exigences sociales fait désormais l'objet d'une obligation légale à travers la Convention Internationale d'Aarhus, en vigueur en France depuis 2002 ainsi que la Charte de l'Environnement de 2004, à valeur constitutionnelle. Ce nouveau contexte a amené l'ADEME à entreprendre des recherches et une réflexion sur la question des rapports entre expertise et risques.

II. L'expertise des risques en question : de la recherche « sur la concertation » à une conduite de la recherche « en concertation » ?

II.1) La centralité de la question des risques sanitaires et environnementaux

II.1.1 Le grand public et les risques sanitaires et environnementaux

La question de l'impact sur la santé des aménagements et des infrastructures émerge comme une question centrale dans les mobilisations locales.

Titre de la recherche : Nature et place des arguments sanitaires dans les négociations autour des implantations d'incinérateurs

Auteurs : Yann LAURANS, Isabelle DUBIEN

Organisme : ASCA

Année de publication : 2000

Cadre dans lequel la recherche a été effectuée : dans le cadre du programme *Santé Déchets*

Objectifs / Questions de recherche :

Apporter une contribution spécifique sur les domaines suivants :

- Analyse des négociations autour des projets d'implantation d'Unités d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) ;
- Étude de l'utilisation des arguments dans les processus, et spécifiquement de la nature des arguments sanitaires avancés ; analyse et explication de leur pouvoir de blocage ;
- Recherche d'orientations méthodologiques, de préconisations opérationnelles pour l'amélioration des conditions générales de négociation concernées.

Méthodologie

- Analyse comparée de processus de négociation et de débat concernant l'implantation ou le fonctionnement d'installations de traitement de déchets ;
- Utilisation du cadre méthodologique de l'analyse de négociations collectives d'environnement.

Cas d'étude :

- Bellegarde (Ain) ;
- Lunel (Hérault) ; Viel (Gard) ;
- Lisses ; Vert le Grand (Essonne).

Résultats

- La recherche souligne l'effet et le rôle des enjeux sanitaires sur la structure des processus étudiés sur :
 - Les acteurs de la négociation: « *contrairement aux hypothèses de départ, on ne voit pas apparaître d'experts, d'opposants spécifiques (qui se distingueraient d'autres cas de conflits d'aménagement), ni même les autorités publiques sanitaires* » (p. 99) ;
 - La structure de la négociation : « *la santé favorise un modèle d'interaction conflictuel, une médiatisation, un élargissement du nombre et donc du pouvoir des opposants* » (p.99) ; huit différentes négociations imbriquées sont repérées. Dans ce cadre analytique, l'une des explication du pouvoir bloquant des arguments sanitaires est la manière dont les processus sont conduits, et notamment la propension des aménageurs à ne dialoguer que dans les négociations « d'acceptation » et d'éviter la confrontation de points de vue durant les négociations « de définition ».
 - La stratégie de négociation : « *on peut remarquer à ce propos que la présence d'enjeux sanitaires a tendance à accroître le rôle des menaces dans le processus : les risques pour la santé prenant la forme de menaces, les parties en présence sont d'autant incitées à recourir aux menaces : notre santé est menacée, nous menaçons à notre tour* » (p.100) ; plus généralement, la santé apparaît comme un enjeu atypique parmi les autres enjeux : il possède un statut « absolu » : les risques ne sont pas comparés à d'autres, et il est considéré comme illégitime d'engager une négociation sur les enjeux sanitaires : « on ne négocie pas sa santé ».
 - Le processus de négociation : « *il est frappant de constater que les conflits que fait naître le risque sanitaire (et plus généralement l'opposition à l'incinérateur) jouent des rôles très contrastés sur le processus, d'ailleurs typiques d'un conflit. Soit l'opposition à l'implantation l'emporte, et l'implantation est reportée ailleurs, ce qui a pour effet d'allonger considérablement le processus d'ensemble, en obligeant à retrouver une commune d'implantation, en augmentant la pression du délai sur le syndicat, et généralement en incitant à reconsidérer l'organisation de la filière dans son ensemble. Soit l'opposition ne l'emporte pas, l'implantation est imposée, et dans ce cas aucune des actions, de quelque nature que ce soit, des opposants, n'a un effet sur le déroulement de l'opération ; en particulier, les recours juridiques ne sont jamais suspensifs des travaux* » (p.100) ;
 - Le résultat de la négociation : « *les implantations obtenues ne le sont jamais avec l'accord des opposants ; de ce fait, les inquiétudes ne sont globalement pas « rassurées », et les opposants, leurs représentants, s'estiment non satisfaits du résultat* » (p.100).

Pour en savoir plus

Ouvrage disponible sur demande au Centre de Documentation de l'ADEME

Titre de la recherche : La formation des clusters profanes. Analyse de la perception de risques environnementaux pour la santé et implications pour la décision en santé publique

Auteurs : Marcel CALVEZ et Sarah LEDUC

Laboratoire : Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie (Université Rennes 2 Haute Bretagne)

Année de publication : 2007

Cadre dans lequel la recherche a été effectuée : convention de recherche ADEME, co-financée par le Programme Sciences Biomédicales, Santé et Société et le Fonds National de la Science (ATC Environnement et Santé)

Numéro de contrat ADEME : 04 10 C0041

Objectifs / Questions de recherche

Un cluster profane est un agrégat spatio-temporel de maladies rares et non transmissibles qui procède de la perception par une population d'une fréquence anormale d'une pathologie en lien avec des installations industrielles. La recherche vise à analyser les conditions et les modalités de leur formation en se demandant comment des cas individuels de pathologies rares sont mis en relation et des causes de ces pathologies sont établies. Elle interroge également sur les modalités de construction du cluster profane en problème public.

Méthodologie

Trois études de terrain ont été réalisées à :

- Saint Cyr l'Ecole (Yvelines), où des antennes de relais de téléphonie mobile installées sur le toit d'un groupe scolaire ont été mises en cause dans l'apparition de pathologies rares chez les enfants du quartier ;
- A Vincennes (Val-de-Marne), où la suspicion d'un agrégat de cancers d'enfants a eu pour cadre l'école maternelle Franklin Roosevelt qui se situe à l'emplacement d'un ancien site industriel Kodak ;
- A Nivillac, (Morbihan), où la source incriminée dans le signalement d'un excès perçu de cancers est un incinérateur d'ordures ménagères de petite capacité qui a fonctionné de 1990 à 1999.

Résultats

Les résultats de cette recherche soulignent les modalités de constitution d'un cluster profane :

- « *Sans médiatisation publique, un cluster profane n'existe pas. Une difficulté majeure réside dans le passage de la représentation locale à une information publique* » (p. 14) ;
- « *La formation d'un cluster profane suppose également qu'il y ait un cumul d'atteintes de santé, que celles-ci n'aient pas d'explication par les conduites ou les modes de vie des personnes touchées et que leur apparition se présente de façon aléatoire aux yeux du public. Ces conditions créent une communauté de condition commune, en tant que victimes potentielles, susceptible de favoriser l'extension de la mobilisation collective* » (p.15) ;
- « *Pour qu'il y ait cluster profane, il faut aussi que les atteintes à la santé puissent être associées de façon plausible à des sources de pollution susceptibles de générer des maladies. La visibilité des installations ne semble pas être un facteur déterminant au regard des enquêtes menées* » (p.14) ;
- « *L'incrimination d'une source de pollution doit aller de pair avec les possibilités d'imputer une responsabilité identifiable* » (p.16) ;
- « *Le cluster profane doit pouvoir correspondre à une tendance de la critique sociale qui lui permet de trouver un écho et devenir emblématique de problèmes plus généraux. [...] La féminisation de la mobilisation dans deux sites incite à penser que cette crise se manifeste dans la transformation de la cellule familiale et dans les problèmes posés lors de l'accès des femmes à l'espace public* » (p.16).

Pour en savoir plus

Ouvrage disponible sur demande au Centre de Documentation de l'ADEME

II.1.2 La différence de perception des risques entre les experts et le grand public

Une question déterminante pour la bonne communication entre grand public et experts est de savoir s'ils ont la même perception des risques, s'ils "*parlent bien de la même chose*" en termes de perception. Ces interrogations sont l'objet de l'étude PERPLEX (Perception des Risques par le Public et Les Experts) initiée dans le cadre de l'Observatoire de l'Opinion sur les Risques et la Sécurité animé par l'IRSN et auquel participent l'INERIS, l'AFSSA, l'INRA, l'INVS, l'ADEME et l'IFEN, avec Cesem Opinion.

Titre de la recherche : Perception des Risques par le Public et Les Experts (PERPLEX)

Auteurs : Observatoire de l'Opinion sur les Risques et la Sécurité, sous la responsabilité scientifique de Sylvie CHARRON puis Marie-Hélène EL JAMMAL

Organismes : IRSN, INERIS, AFSSA, INRA, InVS, ADEME, IFEN, avec Cesem Opinion.

Année de publication : 2004

Cadre dans lequel la recherche a été effectuée : dans le cadre des travaux de l'Observatoire de l'Opinion sur les Risques et la Sécurité

Objectifs / Questions de recherche

Cette étude vise à déterminer les différences de perception face au risque entre le grand public et le milieu des experts.

Le questionnaire mis en place cherche à tester 3 hypothèses :

- La différence de perception des risques entre les membres d'organismes jouant un rôle dans le domaine des risques et le grand public ;
- La différence de perception des salariés des instituts gérant des risques entre eux, selon leur organisme d'appartenance ;
- Si ces salariés sont influencés par une culture de leur milieu de travail ; leurs attitudes vis-à-vis des risques seraient intermédiaires entre celles du grand public et celles des scientifiques de leurs institutions.

Méthodologie

- 1008 personnes du public et 970 salariés des 5 organismes ont été interrogés en face à face. Le questionnaire utilisé était celui du Baromètre Annuel de l'IRSN sur la perception des risques et de la sécurité ;
- Après s'être interrogé sur la définition à donner au mot expert, les auteurs ont décomposé plusieurs facteurs : le rôle de l'appartenance institutionnelle, celui lié au statut de chercheur/ingénieur et celui lié à la participation effective aux activités d'expertise. C'est pourquoi les auteurs ne se sont pas restreints à une population stricte d' « experts », mais à une population plus large d' « institutionnels » intégrant tous les salariés des organismes scientifiques français concernés par les questions environnementales et sanitaires (AFSSA, INERIS, INVS, IRSN, INRA).

Résultats

Le principal résultat de cette étude est le suivant : le public est plus sévère. Par rapport aux experts, il juge les risques plus élevés, accorde moins sa confiance aux autorités, estime plus souvent que la vérité n'est pas dite sur les dangers. Mais au delà de l'estimation absolue des risques, public et institutionnels hiérarchisent sensiblement

de la même façon les situations en dehors de quelques exceptions.

La population présente spontanément une aversion au risque. Si les experts sont d'emblée dans la notion de risque acceptable, la première attente du public est celle d'une absence de risques. Le public pense en termes d'occurrence ou non d'un danger, les experts pensent en termes de probabilités et de seuil.

Globalement, les trois hypothèses ne sont que partiellement vérifiées. Les institutionnels affichent globalement une attitude plus optimiste que le grand public. Le niveau de diplôme influe sur ce constat mais ne l'explique pas en totalité. Selon leur organismes d'appartenance, les positions des salariés scientifiques ont des perceptions des risques différentes : certains sont moins inquiets sur les risques dont leur organisme a la charge (AFFSA, IRSN), d'autres sont au contraire plus inquiets (INVS). L'hypothèse 3 se vérifie pour certains des personnels (IRSN).

En savoir plus

<http://www.irsn.fr/FR/IRSN/publications/barometre/Pages/default.aspx>

II.2) L'expertise scientifique à l'épreuve de la concertation

L'expertise est fortement mobilisée lors des processus de concertation. Dans ce contexte d'incertitudes sur le risque lié à l'introduction de ces nouveaux équipements de service public, le rôle de l'expert devient prépondérant. Il est à la fois celui vers qui les autorités vont se tourner pour faire légitimer leur décision de gestion, et celui qui doit donner au citoyen une information fiable et objective. L'étude *Experts et grand public : quelles perceptions face au risque* montre d'ailleurs que « les qualités attendues d'un expert scientifique sont dans l'ordre : la compétence (68%) puis l'indépendance dans son jugement (47 %) et enfin que l'expert dise "honnêtement comment il est arrivé à ses conclusions" (43%). »

Dans le même temps, l'expertise est elle-même objet de débats et de conflits. L'expertise devient elle-même objet du débat, dans la mesure où sa neutralité se trouve remise en cause dès lors qu'elle est mobilisée par les acteurs.

Les conclusions de la communauté scientifiques ont mis à jour la difficulté pour un expert de répondre aux questions que les politiques lui posent, et ceci pour deux raisons :

- L'expertise pousse le scientifique à transgresser les frontières de sa propre discipline. L'expert ne peut pas maîtriser le contexte local, les jeux d'acteurs, dans lequel la décision qui repose sur son expertise va s'appliquer. Aucune science ne peut appréhender la complexité du monde qui nous entoure ;
- Les experts sont eux-mêmes pris dans un jeu de valeurs et d'intérêts.

Au niveau local, associer les acteurs à son cadrage et à sa production peut contribuer à réhabiliter l'expertise.

A côté de l'expertise scientifique traditionnelle, les acteurs de la concertation peuvent également être porteurs de connaissances liées à leur expérience du territoire. Ces connaissances peuvent aider à adapter l'expertise traditionnelle aux spécificités locales, ou introduire de nouveaux éléments dans le débat.

Titre de la recherche : La mobilisation de l'expertise scientifique dans les controverses technico-scientifiques-environnementales locales. Le cas des incinérateurs en France

Auteur : Christophe VOINEAU

Laboratoire : Département of Political and Social Sciences (European University Institute)

Année de publication : 2010

Cadre dans lequel la recherche a été effectuée : Thèse ADEME, co-financée par l'European University Institute

Objectifs / Questions de recherche

Les questions posées dans cette recherche sont les suivantes :

- Dans quelle mesure le public est-il réellement impliqué dans les processus de décision étudiés ?
- Y a-t-il volonté politique d'impliquer le public ?
- Quel est l'impact de l'implication du public sur le processus de décision ?
- Dans quelle mesure les associations locales recherchent-elles une expertise scientifique ? Quelles sont leurs sources ?
- Quelles sont les raisons pour lesquelles les associations locales ne mobilisent pas d'expertise scientifique ?
- L'expertise scientifique est-elle au centre des discours des associations ? Quels sont les autres arguments utilisés pour gagner en crédibilité ?

Méthodologie

Méthode qualitative (entretiens).

Résultats

- Dans tous les cas sauf un, les autorités ne commencent à communiquer qu'une fois que le choix technologique en faveur d'un incinérateur a été fait. Il n'y a donc pas possibilité de s'exprimer sur le choix fondamental de la filière. Dans seulement deux des cas étudiés (Angers et Lasse), les autorités publiques ont mis en place une importante consultation ou participation au-delà des obligations réglementaires, mais seulement à partir du moment où le choix de filière est fait ;
- Dans quatre des cas étudiés, les autorités locales se sont contentées de la procédure d'enquête publique. Très peu d'autorités locales ont choisi d'aller au-delà du cadre légal, et quand elles l'ont fait, elles ont ouvert le processus de décision lorsque presque tout était décidé et que le public ne pouvait pas avoir d'impact sur les éléments importants de la décision ;
- Pour les deux cas dans lesquels la concertation est allée plus loin que les obligations réglementaires (Angers et Lasse), la recherche trouve un impact significatif sur le projet final. A Lasse, l'emplacement de l'incinérateur a été modifié pour éviter une augmentation du trafic de camions dans le centre du village. Les conditions de surveillance ont également été modifiées, le syndicat de traitement décidant de la prendre en charge au lieu de la laisser à l'opérateur privé. A Angers, la mobilisation a conduit à l'abandon du projet d'incinérateur.

En ce qui concerne la mobilisation de l'expertise scientifique par les associations, la recherche présente les résultats suivants :

- Les associations ont peu essayé de produire une expertise scientifique en interne. La raison principale peut en être le manque de compétences ou de ressources internes ;

- Les associations ont plutôt recours à des sources externes. Deux des associations ont fait confiance aux résultats des études commandées par les pouvoirs publics car elles ont été associées au choix du laboratoire et à celui des sites d'échantillonnage. D'une manière générale, peu d'associations remettent en cause les résultats des études commissionnées par les autorités publiques dès lors que le laboratoire qui a mené les recherches a une accréditation officielle pour le faire. L'expertise demandée par les associations a cependant quelque fois une dimension locale : les demandes se portent sur des études d'impact locales pour avoir des résultats spécifiques au territoire, et non des études génériques au niveau national. Nombreuses sont les associations qui ont recours à des sources scientifiques « certifiées », c'est-à-dire reconnues (institutions nationales de recherche, laboratoires certifiés pour l'analyse des prélèvements...);
- Les associations ont donc recours à l'expertise « traditionnelle », mais elles y cherchent des réponses à des questions non envisagées par les décideurs. De cette manière, elles font entrer les questions environnementales et sanitaires sur la scène publique. Elles « recadrent » le débat.

Enfin, il ressort de la recherche que le recours à l'expertise scientifique n'est qu'un aspect de l'argumentaire développé par les associations. Les associations sont principalement à la recherche de ressources qui puissent augmenter leur crédibilité vis-à-vis des autres acteurs du processus et ainsi leur capacité à faire accepter leurs positions. Les associations ont donc un intérêt stratégique à construire leur crédibilité, quelque fois en opposition à celle des autres acteurs (le cas emblématique est celui d'une perte de crédibilité de l'acteur institutionnel face à une crise qui fournit une fenêtre d'opportunité pour l'apparition d'autres expertises). Le recours à des sources reconnues d'expertise scientifique contribue à améliorer leur crédibilité. L'expertise est donc une source spécifique de crédibilité, mais pas la seule. Les autres arguments utilisés par les associations sont de nature juridique (normes d'émissions, jugements défavorables aux maîtres d'ouvrages), principe de précaution ou arguments visant à dépasser le label « NIMBY ».

Pour en savoir plus

Une synthèse en anglais peut être consultée à l'adresse suivante :

<http://www.eui.eu/Documents/DepartmentsCentres/SPS/ThesesDefended2010/VoineauAbstractForWeb.pdf>

II.4) Vers une gestion de la recherche « en concertation » ?

L'objectif de l'ADEME est de favoriser le potentiel écologique des avancées scientifiques tout en minimisant les éventuels risques sanitaires et environnementaux. Comme on l'a vu plus haut en ce qui concerne par exemple le cas des nanotechnologies, celles-ci ne s'accompagnent pas seulement de risques sanitaires, environnementaux et socio-politiques, mais aussi de risques institutionnels pour les organismes publics qui contribuent à leur développement et à leur régulation. De cette contrainte relativement nouvelle pour les autorités publiques comme l'ADEME découle la nécessité de mener de nouvelles recherches voire de changer les pratiques de gestion de la recherche. En effet, le développement des processus de concertation en aval des développements technologiques, autour de la question des risques, interroge également la gestion de la recherche en amont des développements technologiques eux-mêmes.

Dans le cadre de l'Eranet SKEP (cf. supra), les attentes et interrogations de la société civile par rapport à l'action des pouvoirs publics dans le développement des nanotechnologies ont été intégrées à la programmation de la recherche. Les résultats de l'étude ont donné lieu à un atelier de prospective réunissant une cinquantaine de ces experts scientifiques, représentants de pouvoirs publics, industriels et associations s'est également tenu à Paris fin février 2008. Il s'agissait de préciser les besoins de recherche afin d'alimenter le dernier appel à propositions de recherche conjoint du réseau SKEP en 2009. Cet **exercice de prospective programmatique participative** est une première dans l'activité de l'ADEME en matière de recherche. Elle inaugure un renversement de la recherche sur la concertation à la nécessité d'instiller la concertation dans les phases amont du développement des sciences et de technologies, c'est-à-dire dans la programmation de la recherche.

Conclusion : les travaux en cours

La liste des recherches et études en cours à l'ADEME sur les questions de concertation est présentée ci-dessous. Dans les années à venir, la réflexion de l'ADEME se portera sur la question de l'évaluation de la concertation, et tout particulièrement de celle des impacts environnementaux de la concertation.

Programme de recherche *Concertation, Décision, Environnement*

Ce programme de recherche est co-piloté par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

L'ADEME y finance les recherches suivantes :

- Université de Tours (Patrice Melé), *Décider en situation de crise : gestion des déchets, conflits et concertations (France, Italie, Mexique)*
- Institut de Géographie Alpine (Olivier SOUBEYRAN), *L'adaptation aux changements climatiques: perspectives historiques sur son cadrage théorique en aménagement*
- Université de Savoie (Roland RAYMOND), *Les acteurs ordinaires dans les dynamiques de concertation liées aux questions environnementales*

Pour en savoir plus

<http://www.concertation-environnement.fr/>

Programme de recherche ADEME *Déchets et Société*

Le programme de recherche *Déchets et Société* est piloté par l'ADEME. Suite à l'Appel à Projets de Recherche 2009, les recherches financées ayant trait à la concertation sont les suivantes :

- Res-publica, *Vers un continuum de gouvernance des déchets*
- CEMAGREF et AgroParisTech, *Projet ECOCONCERT : Coûts de la concertation, coûts de la non-concertation*
- LAMETA, *Décisions de gestion concertées et Long Terme : une Approche par les bases de connaissance des acteurs*
- CEMAGREF, *Objectivation et démocratisation des choix en matière de gestion des déchets – Utilisation des outils d'évaluation environnementale*
- CREDOC, *La raison sanitaire : analyse des représentations sociales des risques sanitaires mobilisées comme arguments de contestation des projets de traitement, de stockage et d'enfouissement des déchets*

Suite à l'Appel à Projets de Recherche 2010, les recherches financées ayant trait à la concertation sont les suivantes :

- APPA, Laboratoire TVES Université de Lille1, CNRS Délégation Alpes, *Entre hygiénisme et développement durable, la santé évoquée ou invoquée dans la gestion des ordures ménagères*
- INSA de LYON, Ecogeos, CEMAGREF, *CONflits de PROximité autour des ISDND : exploration des DIScours et des représentations des acteurs de la société civile (riverains et associations) au regard des contraintes du planificateur territorial*

Pour en savoir plus

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=70143&p1=1>

Autres études et recherches

- CEMAGREF et Ecogeos, *Analyse Géographique et Sociale du Stockage des Déchets Non Dangereux en France. Etat des lieux en 2010*
- Grand Angle Initiative Environnement, *Retour d'expérience sur la concertation vue par les acteurs environnementaux et les élus locaux*

L'ADEME apporte également un soutien financier au Groupement d'Intérêt Scientifique Participation du Public, Décision, Démocratie Participative (<http://www.participation-et-democratie.fr/>).

Financement de thèses

L'ADEME finance également des recherches sur la concertation dans le cadre de son programme de thèses.

- BEHARD, Laurie, *La place de la science et des savoirs profanes dans la construction contemporaine de l'action publique environnementale*, laboratoire CERTOP
- BERTHOME, Guy el Karim, *Les facteurs de performance des concertations territoriales pour la gestion des déchets*, laboratoires LERNA, LAMETA et SEED
- GIRARD, Tobias, *Pouvoirs, dangers et environnement : anthropologie politique du complexe industrialo-portuaire de Fos sur Mer / Étang de Berre*, laboratoire LAIOS
- GOXE, Antoine, *L'action publique durable. Contribution à l'étude de l'institutionnalisation du développement durable au sein des collectivités territoriales*, laboratoire CERAPS

Pour en savoir plus

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=13880>

Liste des études citées dans ce document

AVRY L., OLLIVRO J. (2007), *Comprendre la place des territoires dans les conflits d'aménagement et d'environnement pour favoriser l'insertion durable des nouvelles infrastructures. Le cas de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes*, Rapport pour l'ADEME

BARBIER R. (1992), *Les conditions d'acceptation par les riverains d'implantation des usines d'incinération des ordures ménagères en milieu urbain*, Rapport pour l'ADEME

BARBIER R. (1998), *Les enjeux sociaux de la gestion des déchets*, Rapport pour l'ADEME

BUCLET N., SALOMON D. (2008), *Influence de la démocratie participative sur la représentation sociale des risques liés à la gestion des déchets*, Rapport pour l'ADEME

CALVEZ M., LEDUC S. (2007), *La formation des clusters profanes. Analyse de la perception de risques environnementaux pour la santé et implications pour la décision en santé publique*, Rapport pour l'ADEME

CAMPOS A., HA-DUONG M., MERAD M. (2007), *Synthèse de littérature sur l'acceptabilité sociale du captage et stockage du CO₂*, Rapport pour l'ADEME

CHARRON S., EL JAMMAL M, IRSN, INERIS, AFSSA, INRA, InVS, ADEME, IFEN, avec Cesem Opinion (2006), *Perception des Risques par le Public et Les Experts (PERPLEX)*, Rapport pour l'ADEME

DE CAEVEL B, ALEXANDRE C, NEVERS J (2008), *Communication, concertation et participation du public autour des installations de traitements des déchets issus de l'industrie. Retours d'expérience*, Rapport pour l'ADEME

Décider Ensemble (2011), *Analyse des pratiques de la concertation en France*

DZIEDZICKI J. (2001), *Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : quelle place pour les processus de médiation ?* Thèse ADEME

GRAVE P., JOLY O. (2010), *Etude d'acceptabilité sociale de mise en oeuvre d'un site expérimental de captage, transport et stockage (CTS) du CO₂ dans l'estuaire de la seine*, Rapport pour l'ADEME

GUEORGUIEVA-FAYE D (2007), *Enjeux autour de l'énergie électrique éolienne en Ardèche. La construction sociale du plateau de Saint-Agrève*, Thèse ADEME

HA DUONG M., MARDON G. (2007), *Enquête pilote sur la perception de la technologie "Capture et Séquestration du CO₂" en France*, Rapport pour l'ADEME

HA DUONG M., (2011), *Sondage national sur la connaissance et les perceptions du stockage géologique du CO₂ par les français en 2010*, Rapport pour l'ADEME

HAZEBROUCK B. et al. (2008), *Etat de l'art de l'implication des populations dans l'évaluation et la gestion des sites et sols pollués (projet COMRISK)*, Rapport pour l'ADEME

LAUMONIER C, FLORI, J. (2000), *L'implantation d'une centrale éolienne vue par les riverains, Analyse sociologique et technique. Exemple du site de Sallèles-Limousis*, Rapport pour l'ADEME

LAURANS Y., DUBIEN I. (2000), *Nature et place des arguments sanitaires dans les négociations autour des implantations d'incinérateurs*, Rapport pour l'ADEME

LOUVET N. (2005), *Les conditions d'une concertation productive dans l'action publique locale : le cas des Plans de Déplacements Urbains (PDU)*, Thèse ADEME

MICHEL L. (2003), *Les industriels, l'environnement et la négociation de l'action publique. Le cas de l'activité cimentière*, Thèse ADEME

NADAI A., LABUSSIÈRE O. (2010), *Politiques éoliennes et paysages : une comparaison France - Allemagne - Portugal*, Rapport pour l'ADEME

ROCHER L. (2006), *Gouverner les déchets. Gestion territoriale des déchets ménagers et participation publique*, Thèse ADEME

VOINEAU C. (2010), *Controversies, Public Engagement, and Scientific Expertise in Technical-Scientific Decision-Making Processes. The Setting Up Of Household Waste Incinerators in France*, Thèse ADEME

ADEME, MEDAD (2008), *SKEP ERA-net D6.3. « Summary of perceptions and science needs of policy makers, operational staff, scientists, experts and stakeholders »*, Eranet

Liste des cas d'étude cités dans ce document

Aquitaine	
Thiviers (Dordogne)	VOINEAU C. (2010), <i>Controversies, Public Engagement, and Scientific Expertise in Technical-Scientific Decision-Making Processes. The Setting Up Of Household Waste Incinerators in France</i> , Thèse ADEME
Bourgogne	
Gueugnon (Saône et Loire)	VOINEAU C. (2010), <i>Controversies, Public Engagement, and Scientific Expertise in Technical-Scientific Decision-Making Processes. The Setting Up Of Household Waste Incinerators in France</i> , Thèse ADEME
Bretagne	
SITOM Ouest-Cornouailles (Finistère), Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor)	BUCLET N., SALOMON D. (2008), <i>Influence de la démocratie participative sur la représentation sociale des risques liés à la gestion des déchets</i> , Rapport pour l'ADEME
Nivillac (Morbihan)	CALVEZ M., LEDUC S. (2007), <i>La formation des clusters profanes. Analyse de la perception de risques environnementaux pour la santé et implications pour la décision en santé publique</i> , Rapport pour l'ADEME
Centre	
Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Cher	ROCHER L. (2006), <i>Gouverner les déchets. Gestion territoriale des déchets ménagers et participation publique</i> , Thèse ADEME
Haute-Normandie	
l'Estuaire de la Seine	GRAVE P., JOLY O. (2010), <i>Etude d'acceptabilité sociale de mise en oeuvre d'un site expérimental de captage, transport et stockage (CTS) du CO2 dans l'estuaire de la seine</i> , Rapport pour l'ADEME
Le Havre, Guichainville	VOINEAU C. (2010), <i>Controversies, Public Engagement, and Scientific Expertise in Technical-Scientific Decision-Making Processes. The Setting Up Of Household Waste Incinerators in France</i> , Thèse ADEME
Île-de-France	
Gargenville (Yvelines)	MICHEL L. (2003), <i>Les industriels, l'environnement et la négociation de l'action publique. Le cas de l'activité cimentière</i> , Thèse ADEME
Lisses ; Vert le Grand (Essonne)	LAURANS Y., DUBIEN I. (2000), <i>Nature et place des arguments sanitaires dans les négociations autour des implantations d'incinérateurs</i> , Rapport pour l'ADEME
Saint Cyr l'Ecole (Yvelines), Vincennes (Val-de-Marne)	CALVEZ M., LEDUC S. (2007), <i>La formation des clusters profanes. Analyse de la perception de risques environnementaux pour la santé et implications pour la décision en santé publique</i> , Rapport pour l'ADEME
Vaux le Pénil (Seine et Marne)	VOINEAU C. (2010), <i>Controversies, Public Engagement, and Scientific Expertise in Technical-Scientific Decision-Making Processes. The Setting Up Of Household Waste Incinerators in France</i> , Thèse ADEME

Languedoc-Roussillon	
Beaucaire (Gard, Languedoc-Roussillon) et Port-La-Nouvelle (Aude, Languedoc-Roussillon)	MICHEL L. (2003), <i>Les industriels, l'environnement et la négociation de l'action publique. Le cas de l'activité cimentière</i> , Thèse ADEME
Sallèles-Limousis (Aude)	LAUMONIER C, FLORI, J. (2000), <i>L'implantation d'une centrale éolienne vue par les riverains, Analyse sociologique et technique. Exemple du site de Sallèles-Limousis</i> , Rapport pour l'ADEME
Lunel et Viel (Hérault et Gard)	LAURANS Y., DUBIEN I. (2000), <i>Nature et place des arguments sanitaires dans les négociations autour des implantations d'incinérateurs</i> , Rapport pour l'ADEME
Calce (Pyrénées Orientales)	VOINEAU C. (2010), <i>Controversies, Public Engagement, and Scientific Expertise in Technical-Scientific Decision-Making Processes. The Setting Up Of Household Waste Incinerators in France</i> , Thèse ADEME
Nord-Pas-de-Calais	
Arras (Pas-de-Calais)	VOINEAU C. (2010), <i>Controversies, Public Engagement, and Scientific Expertise in Technical-Scientific Decision-Making Processes. The Setting Up Of Household Waste Incinerators in France</i> , Thèse ADEME
Terminal méthanier de Dunkerque	Décider Ensemble (2011), <i>Analyse des pratiques de la concertation en France</i>
Pays de la Loire	
« Notre Dame des Landes », Nantes, Loire-Atlantique	AVRY L., OLLIVRO J. (2007), <i>Comprendre la place des territoires dans les conflits d'aménagement et d'environnement pour favoriser l'insertion durable des nouvelles infrastructures. Le cas de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes</i> , Rapport pour l'ADEME
Lasse (Maine et Loire)	BUCLET N., SALOMON D. (2008), <i>Influence de la démocratie participative sur la représentation sociale des risques liés à la gestion des déchets</i> , Rapport pour l'ADEME
Angers et Lasse	VOINEAU C. (2010), <i>Controversies, Public Engagement, and Scientific Expertise in Technical-Scientific Decision-Making Processes. The Setting Up Of Household Waste Incinerators in France</i> , Thèse ADEME
Picardie	
Villiers saint Paul (Oise)	VOINEAU C. (2010), <i>Controversies, Public Engagement, and Scientific Expertise in Technical-Scientific Decision-Making Processes. The Setting Up Of Household Waste Incinerators in France</i> , Thèse ADEME
Poitou-Charentes	
LGV Poitiers-Limoges	Décider Ensemble (2011), <i>Analyse des pratiques de la concertation en France</i>
Rhône-Alpes	
Plateau de Saint-Agrève (Ardèche)	GUEORGUIEVA-FAYE D (2007), <i>Enjeux autour de l'énergie électrique éolienne en Ardèche. La construction sociale du plateau de Saint-Agrève</i> , Thèse ADEME
Bellegarde (Ain)	LAURANS Y., DUBIEN I. (2000), <i>Nature et place des arguments sanitaires dans les négociations autour des implantations d'incinérateurs</i> , Rapport pour l'ADEME

Les centres de documentation de l'ADEME

Les rapports mentionnés dans ce document, ainsi que les autres publications dans les domaines de l'ADEME sont mis à votre disposition dans deux centres de documentation ouverts à tous les publics spécialisés (professionnels et entreprises, collectivités locales, étudiants).

A Paris

27 rue Louis Vicat
75015 Paris
Métro : Malakoff - Plateau de Vanves
Téléphone : 01 47 65 20 00
Télécopie : 01 46 45 52 36
Courriel : documentation@ademe.fr

Ouverture au public : uniquement sur rendez-vous le lundi, mardi et mercredi de 14h à 17h.
Réponses aux demandes téléphoniques, courriers, courriels et fax.

A Angers

20 avenue du Grésillé
BP90406
49000 Angers cedex 01
Téléphone : 02 41 20 41 89
Télécopie : 02 41 87 23 50
Courriel : documentation@ademe.fr

Ouverture au public : uniquement sur rendez-vous.
Réponses aux demandes téléphoniques, courriers, courriels et fax.

Coordination technique et rédaction : Stéphanie Guignard (Service Recherche et Technologies Avancées), Albane Gaspard (Service Economie et Prospective), Solange Martin (Service Programmes et Partenariats Internationaux)

Crédits photos : Thinkstock

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

www.ademe.fr

“ Ce document est une illustration des travaux menés par l'ADEME en sciences humaines.

L'ADEME a soutenu en effet plus de 40 recherches, à travers des thèses, des projets de recherche ou des études spécifiques, pour comprendre les enjeux, les méthodes, les questions ou les difficultés de la participation du public aux choix d'action sur leur territoire. Plus de 15 partenaires différents ont été engagés au côté de l'ADEME dans ces recherches : laboratoires universitaires, organismes publics de recherches, industriels.

Ce document propose une sélection d'une vingtaine de ces recherches, présentées en fiches de synthèse.

”



ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr